
Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 15 mai 2023

ville de vi|||eurbanne

La séance est ouverte à 17 heures 00 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agnès THOUVENOT – M. Paul CAMPY – Mme Agathe FORT – M. Alain BRISSARD – M. Jonathan BOCQUET – Mme Christina MARTINEAU – M. Yann CROMBECQUE – Mme Sonia TRON – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Pauline SCHLOSSER – M. Mathieu GARABEDIAN – M. Stéphane FRIOUX – Mme Aurélie LOIRE – M. Olivier GLUCK – Mme Laura GANDOLFI – M. Gaëtan CONSTANT – Mme Melouka HADJ MIMOUNE – M. Antoine COLLIAT – Mme Aurore GORRIQUER – Mme Danielle CARASCO – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Muriel BETEND – Mme Antoinette BUTET – Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Maryse ARTHAUD – Mme Sylvie DONATI – M. Laurent QUIQUEREZ – M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – M. Jacques VINCE – M. Frédéric VERMEULIN – Mme Zemorda KHELIFI – M. Sébastien CHATAING – M. Ikhlef CHIKH – M. Julien RAVELLO – M. Antoine PELCÉ – M. Floyd NOVAK – Mme Morgane GUILLAS – Mme Marwa ABDELLI – M. Prosper KABALO – M. Loïc CHABRIER – Mme Virginie DEMARS – Mme Sabrina BENHAIM – M. Mahrez BENHADJ – Mme Emilie PROST – M. Stéphane COLSON – Mme Anaïs D’HOSTINGUE – Mme Lucie MASTROLORITO – M. Marc GIOUSE.

Sont absents (excusés - pouvoirs) :

Mme Christine GOYARD GUDEFIN – (pouvoir à Mme Muriel BETEND)
Mme Caroline ROGER-SEPPI – (pouvoir à M. Antoine COLLIAT)
M. Jacques GERNET – (pouvoir à Mme Morgane GUILLAS)
Mme Béatrice VESSILLER – (pouvoir à M. Jacques VINCE)
M. Maxime JOURDAN – (pouvoir à M. Alain BRISSARD)
Mme Katia DUBOUCHET – (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

M. LE MAIRE.- Bonjour à chacune et chacun d'entre vous. Je salue le public qui est présent. Avant de faire un mot d'introduction, je vous indique que le rapport 2023-155, qui concerne un vœu présenté par les groupes de la majorité de soutien aux propositions du réseau des Missions locales relatives à France Travail, a été ajouté en urgence à cet ordre du jour. L'ensemble des présidents de groupe en a été informé lors de la conférence des présidents qui a permis de préparer ce Conseil.

Ce Conseil municipal va commencer comme à chaque fois par un morceau d'orgue joué par Frédéric LAMANTIA. On pourrait considérer qu'il s'agit d'une forme de *best off* ou de top 50 de l'orgue municipal puisque Frédéric nous propose de jouer le morceau qu'il joue le plus souvent pour les mariages. C'est pour votre connaissance personnelle. J'étais persuadé que le morceau le plus souvent joué était le Canon de Pachelbel, Frédéric LAMANTIA, mais en fait, ce n'est pas cela. Ce n'est pas Star Wars non plus, Madame THOUVENOT. Il y en a d'autres qui veulent essayer ? La Marche nuptiale, non. C'est perdu, vous avez tous faux. Il s'agit de S'il suffisait d'aimer de Céline DION, écrit par Jean-Jacques GOLDMAN. Maestro.

(Un morceau de musique est joué à l'orgue.)

Merci beaucoup.

Je précise que ce n'est pas le morceau le plus joué. C'est celui qui a été plébiscité dans les nouveaux morceaux que notre organisme pourrait jouer à la demande des futurs mariés. C'est la première fois que Frédéric LAMANTIA le jouait. Il s'entraîne pour les futurs mariages. Cela viendra donc en complément de la Marche nuptiale et du Canon de Pachelbel ou de Star Wars. Finalement, vous aviez toutes et tous un peu raison.

Je vous souhaite la bienvenue à ce Conseil municipal, que vous en soyez membres publics ou que vous suiviez ce Conseil via la diffusion sur Internet.

Quelques éléments sur l'actualité. Stéphane FRIOUX aura certainement l'occasion d'y revenir lors de son intervention sur le compte administratif pour Capitale française de la culture, mais nous venons de conclure par deux jours de travail la séquence Capitale française de la culture, deux jours de travail qui ont réuni plus de 500 personnes au TNP venant de la France entière pour échanger avec nous sur la question de l'accès à la culture pour les plus jeunes, des politiques culturelles et des politiques jeunesse.

De la part des participants, il semblerait que c'était un succès. En tout cas, cela marque aussi symboliquement la fin de Capitale française de la culture et bien sûr le début de bien d'autres choses. On aura l'occasion d'y revenir.

Stéphane reviendra sur différents aspects du bilan Capitale française de la culture. D'abord, le bilan financier. Vous verrez qu'il est satisfaisant et maîtrisé, y compris un peu plus positif que ce que l'on avait communiqué à la presse précédemment puisque l'on a maintenant l'arrêté des comptes définitifs. Le bilan humain, il appartient à chacun de se rappeler et de dire ce qu'il en a pensé, mais au niveau de la fréquentation et de l'expression des Villeurbannais, 92 % considèrent que c'était un très bel évènement. On peut quand même considérer que c'est possible.

Par ailleurs, on a l'Observatoire des pratiques culturelles et des stagiaires de l'INED. L'Observatoire des pratiques culturelles a fini son travail et les stagiaires de l'INED sont

en train. Cela fera aussi partie des choses qui viendront participer à l'élaboration de ce bilan.

Enfin, pour la Ville, je crois que cela a fait bouger un certain nombre d'habitudes et de pratiques, plutôt en bien d'après les retours des uns ou des autres. Cela nous permet donc de continuer d'écrire de belles pages des politiques culturelles de notre Ville. Je dis « des pages des politiques culturelles de notre Ville » parce que Capitale française de la culture s'inscrivait aussi dans l'héritage déjà présent au sein de notre collectivité, mais sont venus s'ajouter quelques éléments nouveaux. Je pense notamment aux minimixes dans chacune des écoles.

Voilà pour Capitale française de la culture sur laquelle Stéphane reviendra dans une allocution complémentaire à celle de notre adjoint en charge des finances de 9 minutes, Monsieur FRIOUX, comme je vous l'ai reprécisé tout à l'heure, ce qui vous permettra de présenter tous les éléments du bilan.

Un autre point. Celui-ci est parfois un peu plus difficile à vivre au quotidien. Un mot sur les grands chantiers qui traversent et bouleversent parfois notre Ville. On a l'habitude de dire qu'un chantier, on l'aime quand il se termine. Là, on n'est donc pas tout à fait dans la phase où on l'aime. Vous le savez et je l'avais aussi dit lors de mes vœux, il y a beaucoup de chantiers engagés, notamment liés au tram, mais pas seulement, à d'autres projets de mobilité ou tout simplement à des projets liés au réseau de chauffage urbain.

Cela m'a notamment donné l'occasion d'aller dans un premier temps à la rencontre des commerçants de la rue Paul Verlaine et de la rue Servet puisque c'est un endroit particulièrement sensible, avec la place Grandclément et l'avenue Général Leclerc. On a mobilisé très largement le SYTRAL et la Métropole pour qu'il y ait un suivi coordonné au niveau de la Ville. Bien sûr, il y a encore plein de points à améliorer, mais en tout cas, une équipe est dédiée pour suivre cela de très près.

Il y a des chantiers qui débutent, mais il y en a aussi que l'on commence à inaugurer. Je pense notamment au projet château à Croix-Luizet dans l'ancienne résidence de personnes âgées qui a été déplacée dans un bâtiment neuf qui sera inauguré le 30 mai à 19 heures. Ce projet est à destination des personnes sans-abri et a aussi accueilli d'autres types de personnes. Je pense notamment à des sportifs de l'ASVEL féminin Villeurbanne. Les habitants du château doivent pouvoir maintenant se maintenir sur le site s'ils le souhaitent et ce sera *a minima* jusqu'en 2025, mais l'on aura l'occasion d'inaugurer ce beau projet le 30 mai à 19 heures.

Il y a un autre projet sur les questions de la solidarité. C'est celui de l'Archipel sur le parking de la salle Raphaël DE BARROS qui est lui autour de la solidarité et de l'alimentation. L'inauguration se fera le 13 juin prochain à partir de 18 heures.

Ces projets sont assez différents dans leur contenu, mais ils sont tous le résultat de l'engagement des différents partenaires de la Ville et d'une mobilisation des associations, de l'État et de la Métropole et l'on est très heureux de pouvoir inaugurer des projets aussi innovants sur ce territoire.

Ces engagements continuent eux aussi, comme la culture, à s'inscrire dans la tradition d'accueil de cette Ville d'attention et de solidarité. C'est une manière de faire en sorte que, dans les difficultés actuelles, celles et ceux qui sont les plus fragilisés puissent avoir

des lieux de ressources. Je crois que cela participe à essayer de maintenir une capacité à vivre ensemble la plus supportable possible ou, en tout cas, la plus forte possible.

Les engagements de solidarité se traduisent aussi dans d'autres politiques publiques, notamment dans des actions liées à la lutte contre les inégalités et contre les discriminations portées notamment par l'adjointe, Madame Agathe FORT, à travers sa mission transversale.

J'en profite donc pour vous dire que notre engagement sera fort pour l'inclusion des personnes en situation de handicap tout au long du mandat, mais puisque c'est aussi un rapport qui sera présenté ce soir, ce sera l'occasion d'y revenir pour présenter ces efforts continus qui sont faits à Villeurbanne pour l'inclusion, avec l'aide très précieuse des partenaires associatifs et des premiers concertés qui souhaitent être mobilisés et je les en remercie.

Voilà quelques mots d'introduction. Je propose que l'on entre tout de suite dans l'ordre du jour de notre Conseil municipal qui se réunit en présentiel, avec le public. Il est retransmis et je vais demander à notre secrétaire de séance, madame Marwa ABDELLI, de procéder à l'appel.

(Madame ABDELLI procède à l'appel.)

M. LE MAIRE.- Merci. La feuille de présence va circuler pour que vous puissiez la signer.

Je vous annonce la date du prochain Conseil municipal : le lundi 3 juillet à 17 heures à l'Hôtel de Ville de Villeurbanne.

Nous commençons par l'adoption du procès-verbal du précédent Conseil municipal. Est-ce qu'il y a des remarques ? S'il n'y a pas de remarque, je le mets aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

1. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT) - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - M. Jonathan BOCQUET

3. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 - M. Jonathan BOCQUET

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- On passe au compte administratif sachant que les groupes se sont mis d'accord pour une présentation conjointe des rapports 120, 105 et 126. Il y a deux demandes d'intervention : une intervention groupée pour l'ensemble des groupes de la

majorité et une intervention pour Villeurbanne Progressistes. Et, en plus du compte administratif, il y aura une présentation par Stéphane FRIOUX d'un bilan spécifique sur Capitale française de la culture, à la fois financier, mais aussi qualitatif.

Comme vous le savez, je quitterai la salle lors du vote sur le compte administratif.

Je vais laisser Monsieur Jonathan BOCQUET présenter les rapports.

M. BOCQUET.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce soir, nous devons présenter le compte administratif de l'année 2022. C'est un document qui récapitule l'ensemble des recettes et des dépenses intervenues au cours du dernier exercice budgétaire. Il retrace les réalisations de l'année et va nous permettre d'analyser l'état des finances au 31 décembre 2022. C'est l'occasion de vérifier que les arbitrages budgétaires initiaux et les décisions modificatives votées en cours d'année ont été respectés et c'est aussi l'occasion de mesurer l'évolution des finances entre 2021 et 2022.

Avant de démarrer la présentation des données les plus révélatrices de ce compte administratif, permettez-moi de rappeler les éléments contextuels, même si l'on a eu l'occasion d'en parler régulièrement dans cette assemblée. D'abord, 2022 a été marqué par l'inflation (hausse du coût de l'énergie, augmentation du point d'indice, augmentation du coût des denrées alimentaires parmi l'ensemble des denrées) et l'on ne peut pas comprendre l'augmentation des dépenses de fonctionnement sans prendre en compte ce contexte.

Il faut aussi rappeler que 2022 a été l'année CFC. C'est d'ailleurs pourquoi mon collègue, Stéphane FRIOUX, prendra la parole, une fois n'est pas coutume, sur les enjeux budgétaires et financiers et pour parler plus largement du bilan de cette année Capitale française de la culture qui a amené une programmation culturelle exceptionnelle et donc des dépenses exceptionnelles.

Une fois que l'on aura mis en évidence les effets de contexte, on pourra plus sereinement et plus objectivement revenir sur les choix politiques municipaux qui ont été faits et leurs effets sur notre budget. En particulier, il faut tout de suite constater qu'en 2022, nous avons atteint un niveau record en dépenses d'investissement, avec pour effet une augmentation de l'endettement qui demeure à un niveau soutenable.

Cette diapositive présente l'équilibre et le résultat réel de l'exercice. En fonctionnement, les recettes s'établissent à 178,18 millions d'euros et sont en hausse de 6,6 % et les dépenses s'établissent à 148,42 millions d'euros et sont en augmentation de 11,1 %. Cela nous donne un excédent de fonctionnement de 27,75 millions d'euros.

En investissement, les recettes s'élèvent à 24 millions d'euros, dont 10 millions d'emprunts et les dépenses à 61 millions d'euros, ce qui nous donne un solde négatif de 37 millions d'euros.

Pour comprendre cette diapositive, il faut procéder ligne par ligne, donc d'abord comparer les dépenses réelles de fonctionnement aux recettes réelles de fonctionnement. On a un différentiel de 27,75 millions d'euros d'autofinancement.

Ensuite, il faut comparer les dépenses réelles d'investissement et les recettes réelles d'investissement. Si l'on enlève les emprunts remboursés aux nouveaux emprunts, on a bien un différentiel de 37 millions d'euros.

Il faut ensuite retrancher les dépenses restes à réaliser et les recettes restes à réaliser. Le solde négatif des restes à réaliser s'élève à 20,28 millions d'euros.

Enfin, il faut prendre en compte le résultat excédentaire en 2021, à savoir 29,64 millions d'euros, ce qui nous permet d'afficher au compte administratif un résultat cumulé de 0,12 million d'euros. L'affectation du résultat sera détaillée dans une diapositive à suivre.

Le taux d'autofinancement, donc le rapport entre l'autofinancement et les produits de fonctionnement dégagés par la Ville au titre de l'exercice 2022, est de 15,75 %. On voit donc une dégradation par rapport à 2021 qui était à hauteur de 19,13 %.

Le recul de cet indicateur était prévisible pour nous. On l'avait annoncé pour deux raisons qui se cumulent. La première, c'est la volonté municipale d'une consolidation de nos politiques publiques, donc le choix assumé d'accroître la mobilisation de nos ressources. La seconde, c'est l'effet conjugué du contexte économique d'une part et du contexte règlementaire d'autre part, avec l'inflation et les effets de politiques sociales.

On y reviendra quand on évoquera le chapitre 13 sur la masse salariale, mais en gros, c'est une double mécanique. La Ville a mis en œuvre un certain nombre de mesures sociales, celles qui étaient prévues dans le programme municipal, entre autres. D'autre part, il y a des effets des mesures nationales. On peut évoquer le Ségur et l'augmentation du point d'indice. Tout cela a des effets conséquents sur la masse salariale.

Plutôt que l'autofinancement, il convient surtout de se référer à l'épargne brute retraitée. Or, sur la diapositive, on voit clairement que cet indicateur nous montre la même tendance, avec un recul à 15,7 %, recul qui nous permet d'être au-delà des taux atteints entre 2015 et 2017.

Sur la diapositive suivante, on voit l'évolution des recettes réelles de fonctionnement par nature. Elles s'élèvent à 176,18 millions d'euros, donc une hausse conséquente et structurelle de 6,6 %. Dans le détail, on a les produits des services et du domaine portés par les recettes liées au secteur de l'éducation qui dépassent le niveau d'avant crise sanitaire. C'est intéressant de le noter. On voit aussi l'effet de la réouverture complète de nos équipements et la fin des exonérations des redevances d'occupation du domaine public que l'on avait appliquées au moment de la Covid.

Le chapitre 73 (impôts et taxes) progresse grâce au dynamisme des bases de fiscalité directe et du fait aussi de la modification du calcul de la dotation de solidarité communautaire, modification qui a été instaurée en 2022.

Les dotations et participations sont en hausse de 16,8 %. Parmi les explications de la hausse, on a la compensation pour la scolarisation obligatoire des enfants de maternelle, les changements de dispositif de financement et les effets de la sortie de crise sanitaire pour le secteur de la petite enfance, mais encore les participations reçues dans le cadre de Capitale française de la culture à hauteur d'un million d'euros.

Le solde est lié au versement d'une compensation de la taxe d'habitation. C'est le dernier aléa de la réforme de la taxe d'habitation. Et l'on voit aussi l'effet de la hausse de la dotation de solidarité urbaine.

Sur le chapitre 77, les produits exceptionnels progressent de 55 %. Là aussi, c'est un effet CFC puisque c'est sur ce chapitre qu'est enregistrée la participation des mécènes.

Sur la typologie des recettes réelles de fonctionnement, on voit que la fiscalité directe constitue 58,6 % des recettes totales, donc une part qui est en recul puisqu'elle était à plus de 60 % en 2021. Cela s'explique essentiellement par la progression plus rapide des autres recettes.

Les compensations et dotations du Grand Lyon augmentent en raison de l'augmentation de la dotation de solidarité communautaire. Les dotations de l'État sont en légère baisse. Les compensations fiscales progressent ponctuellement, notamment en raison du versement exceptionnel en 2022 de la compensation relative à la taxe d'habitation.

La part des subventions produits des immeubles et autres produits est en augmentation, mais c'est surtout du fait de la hausse des subventions reçues.

Sur la réforme de la fiscalité directe, cette diapositive est intéressante parce que 2022 marquait la deuxième année de l'entrée en vigueur de la réforme de la taxe d'habitation. L'une des principales conséquences, c'est l'affaiblissement du levier fiscal dont on a déjà parlé. En 2022, 68 % du produit fiscal étaient sensibles à une variation des taux.

L'autre conséquence, du fait de la prédominance de la taxe foncière dans le panier fiscal communal, c'est la déconnexion entre les habitants et les contribuables. Selon l'INSEE, seulement 35 % des ménages de Villeurbanne sont propriétaires de leur logement. On a donc seulement 35 % des résidents qui paient la taxe foncière et qui contribuent par l'impôt aux recettes de la municipalité.

La diapositive 9 porte sur les droits de mutation qui se maintiennent cette année encore et qui augmentent même, mais c'est une recette qui est particulièrement fluctuante dans un contexte de très forte incertitude sur le marché de l'immobilier.

Je profite de cette présentation pour appeler chacun des élus à se satisfaire du montant atteint en 2022, mais à ne pas considérer que c'est un niveau de recettes qui pourrait être pérenne. C'est un constat que l'on fait chaque année, mais en ce début d'année 2023, où le renchérissement des taux d'intérêt freine les ventes immobilières, on pourrait considérer que c'est une recette qui pourrait baisser.

Sur l'évolution des dotations et compensations, la plupart des dotations versées par l'État relèvent d'une enveloppe normée. Je vais préciser l'évolution des deux plus importantes, à savoir la dotation forfaitaire qui est de 13,5 millions d'euros, en baisse de 0,5 %, et la dotation de solidarité urbaine qui est de 5,5 millions d'euros, en hausse pour la 6^e année consécutive.

Ensuite, nous avons l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement par nature. Elles augmentent de 11,6 %. On voit que cette augmentation dépend vraiment des chapitres. Sur le chapitre 11, qui monte à 33,16 millions d'euros, cette hausse s'explique pour partie par Capitale française de la culture et par l'inflation pour l'autre part. Ce sont véritablement ces deux éléments qui expliquent essentiellement l'augmentation de ce

chapitre : l'augmentation des fluides, des carburants, du coût de l'alimentation et donc les dépenses liées à Capitale française de la culture.

Sur les frais de personnel qui représentent 60 % de nos dépenses réelles de fonctionnement et qui sont en hausse de 8 %, on voit l'impact de mesures nationales, notamment le relèvement du point d'indice, mais aussi les mesures locales, que ce soient les mesures sociales ou la création de postes au sein de la municipalité qui ont évidemment un effet massif sur les frais de personnel.

Les atténuations de produits portent essentiellement sur le fonds de péréquation intercommunal qui est en nette hausse en 2022, +18,8 %, notamment en raison du changement de mode de calcul de répartition entre les communes et la Métropole.

Sur les autres charges qui intègrent essentiellement les subventions et contributions, il est en léger recul, mais c'est un biais qui s'explique par le report sur 2023 d'une partie de la subvention du CCAS qui aurait dû être versée en 2022. Si on enlevait ce report, on ne serait pas sur une baisse sur ce chapitre.

Enfin, les dépenses exceptionnelles reculent de 5,37 %.

Sur la typologie des dépenses de fonctionnement par thématique d'action publique, on voit qu'il n'y a pas de changement majeur, même si l'on voit l'augmentation de la part de la culture dans le camembert. Vous vous doutez bien que cette part allait augmenter en année Capitale française de la culture. L'éducation reste le premier poste de dépenses de fonctionnement avec 35,1 %, la culture avec 21,7 %, le sport et la jeunesse avec 14,5 %, la petite enfance avec 12 %, l'urbanisme et l'environnement avec 7,2 %. On voit que le budget social et logement est de 2,5 %. Il faut bien comprendre l'effet du report de la subvention du CCAS qui diminue cette part. C'est donc un biais de l'année 2022.

On voit bien sur cette diapositive que le niveau d'investissement est en progression tendancielle, structurellement depuis au moins 10 ans, mais en fait quasiment systématiquement. Pour mémoire, sur le mandat 2014-2019, le niveau de dépenses d'équipement était de 221 millions d'euros, soit en moyenne 40 millions d'euros. Là, on atteint plus de 50 millions d'euros sur l'année 2022. On est donc sur un record historique en investissement, qui correspond à notre volonté de déployer de nouveaux équipements dans la Ville.

Les immobilisations incorporelles sont en hausse de 16 %. Les immobilisations corporelles atteignent 13,38 millions d'euros, soit une hausse de 92 %. C'est relativement la plus importante. On voit notamment ici l'effet de la stratégie foncière offensive, mais aussi l'effet de l'acquisition de bâtiments modulaires et des déploiements temporaires d'équipement, ce qui nous amène toujours à nous interroger sur la pertinence d'aller sur des bâtiments modulaires. De fait, si l'on doit aller sur du temporaire, c'est souvent parce que l'on n'a pas le foncier disponible pour le déploiement d'équipements. On voit donc bien que l'un des écueils répond à l'écueil précédent.

Les autres dépenses d'immobilisations corporelles concernent l'achat de matériel technique, d'installation générale, etc. Et, à l'ensemble de ces montants, il faut ajouter les reports relativement importants en 2022.

On est donc sur une reprise de l'investissement. Les immobilisations en cours atteignent 34,6 millions d'euros. Les dépenses réelles de ce chapitre représentent 67,6 % des dépenses réelles d'équipement. Parmi les plus grosses opérations, on retiendra le groupe scolaire Simone Veil, le rafraîchissement de la MLIS et la construction du gymnase Desparmet-Ruello, autant d'opérations assez concrètes que vous avez vues advenir dans la Ville.

On a un endettement en hausse. C'est la conséquence logique de l'évolution de cette dépense d'équipements. Sur la diapositive 14, l'encours de la dette au 31 décembre 2022 s'élève à 50,03 millions d'euros. C'est une augmentation qui suit celle de 2021 qui était à 44,4 millions d'euros.

Le taux moyen de la dette est de 1,22 % au 31 décembre. C'est important de l'avoir en tête. On pourrait se dire que c'est un taux relativement faible ou, en tout cas, modéré. Il faut se rendre compte qu'il est le double de celui que l'on avait fin 2021. C'est la première traduction de la montée des taux d'intérêt et d'une tendance qui, même si l'on a des incertitudes sur l'avenir, est celle que l'on est en train de suivre au moins pour la prochaine année.

À titre d'information, l'endettement par habitant est de 326 € à Villeurbanne contre 1 088 € dans la moyenne de la strate.

La soutenabilité de la dette paraît donc assez évidente. Elle peut aussi être évaluée en fonction de l'aptitude à la rembourser. C'est ce que l'on appelle la capacité de désendettement. En 2022, cette capacité de désendettement est de 1,8 année contre 6 années pour la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants. C'est néanmoins une dégradation qui s'explique à la fois par l'augmentation de l'encours de la dette et par le recul de l'autofinancement.

Les charges financières sont en hausse de 48,9 % par rapport à 2021. Cela reste relativement limité. Si cela reste aussi limité, c'est d'abord du fait d'un stock de dettes qui est assez peu élevé, mais il faut aussi prendre en compte le fait que la hausse des taux n'a pas encore pesé pleinement sur notre charge d'intérêt et que l'on aura donc des conséquences plus visibles sur 2023. Il faut bien que l'on ait cela en tête comme un point de vigilance sur l'évolution de notre dette.

Le compte administratif 2022 fait donc apparaître à la section de fonctionnement un total des recettes réelles de 177,27 millions d'euros pour un total de dépenses de 159,14 millions d'euros, soit un résultat de la section de fonctionnement de +18,13 millions d'euros.

Il est ensuite inscrit en report à nouveau de la section de fonctionnement à hauteur de 2,568 millions d'euros afin de couvrir les reports de fonctionnement 2022. Le solde de 0,12 million d'euros est affecté à la section d'investissement en complément des 15,45 millions d'euros destinés à couvrir le besoin de financement.

En conclusion de l'ensemble de ces diapositives et juste avant de transmettre la parole à Stéphane FRIOUX, adjoint de la culture, qui pourra donner à voir non seulement l'aspect financier, mais aussi l'aspect politique et culturel de Capitale française de la culture, je dirais que ce compte administratif est fidèle au plan que l'on vous avait présenté lors de la présentation du budget primitif 2022 en décembre 2021. On avait assumé la volonté

d'utiliser pleinement les ressources de la Ville pour déployer l'action publique, tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement.

Il nous faudra désormais – et c'est l'esprit que l'on a présenté dans le budget primitif 2023 – commencer à remettre en parallèle les courbes de dépenses et de recettes pour ne pas continuer à dégrader la situation financière de la Ville, mais l'on est dans la stratégie que l'on s'était fixée en début de mandat malgré un contexte très particulier et très délétère pour l'ensemble des collectivités. Là où l'on arrive à continuer notre plan de mandat, on voit bien que beaucoup de collectivités doivent complètement le remettre en cause. On peut donc s'en réjouir.

Je transmets tout de suite la parole à Stéphane FRIOUX que je remercie de présenter en complément la Capitale française de la culture.

M. FRIOUX.- Merci à mon collègue, Jonathan BOCQUET, et à Monsieur le Maire de leur confiance et de me laisser présenter ce bilan.

En guise de transition, je ferais référence à une émission bien lointaine qui s'appelait « Des chiffres et des lettres ». Vous avez traité la partie chiffres, cher collègue. En 7 lettres, je dirai « culture ».

Pour débiter, je ferai quelques rappels, car plus de deux années ont passé depuis notre nomination à ce titre de Capitale culturelle nationale. La somme octroyée par l'État comptait pour un million d'euros, mais il était nécessaire de présenter un volume d'opérations bien supérieur, digne d'un programme d'envergure nationale.

Au titre des opérations, nous avons distingué dès le début les projets exceptionnels de l'année 2022, soit plus de 700 manifestations, du socle pérenne de la candidature destinée à rester ensuite et à se développer tout au long du mandat. Ce sont nos fameux minimixes pour l'éducation artistique et culturelle de nos écoliers, ainsi que les parcours historiques pérennes conçus par le Rize et ses partenaires. Tout cela a été permis par l'excellent bilan à la fois culturel et financier du mandat 2014-2020.

Cette année s'est déroulée sous le signe de la priorité politique de notre mandat qui était d'allier politique culturelle et jeunesse pour consolider la culture de la culture que nous avons à Villeurbanne et semer les graines des nouvelles générations d'actrices et d'acteurs des politiques culturelles de demain.

L'expérience du festival Réel en juin 2022 fut évidemment le point d'orgue de cette priorité, mais bien d'autres éléments pourraient être cités comme l'opération Parlement des collèges et lycées de la Compagnie Komplex Kapharnaüm qui se poursuit notamment en 2023.

Les grandes orientations transversales de notre mandat ont été dès le départ au cœur des réflexions et des actions de notre équipe projet et de ses partenaires : planchers vibrants, accessibilité et inclusion, intégration de la dimension écologique, participation des jeunes et des moins jeunes, tels ces dizaines de bénévoles qui accompagnèrent les chiens géants de Royal de Luxe en septembre dernier sont à rappeler.

À cela s'ajoute un élément à souligner pour ne pas se contenter du bilan financier. C'est la satisfaction de la population comme en témoignent les résultats du baromètre annuel de satisfaction de l'action municipale, conduit en décembre 2022 et qui montrait un très

beau taux de notoriété : 73 % des habitants savaient que Villeurbanne était Capitale française de la culture et un taux de satisfaction de 92 % d'habitants pensant que c'était une bonne chose.

J'en viens à quelques zooms sur l'année passée. Tout d'abord, le socle pérenne de la candidature. Nous avons créé 18 minimixes, soit très concrètement 9 coordinatrices qui œuvrent chacune dans deux écoles, et un poste de coordination. Plusieurs dizaines de projets ont été menés dans nos écoles et un guide des actions éducatives du premier degré est désormais proposé chaque printemps grâce au travail des services de la Ville, de la Direction de l'éducation et de celle de l'action et du développement culturel.

À chaque minimixe correspond également une somme en investissement pour mettre à niveau les collections de la BCD de l'école. Plus de 7 000 de nos élèves des écoles publiques ont été concernés par les actions 2AC en 2022. Plus de 1 200 collégiens et lycéens l'ont été également et l'effort se prolonge. Au-delà du pass culture tant vanté par le gouvernement, un volontarisme nous anime, complété par le soutien plus qu'appréciable de la Métropole de Lyon.

Alors que l'équipe du Rize continue de proposer ces expositions annuelles comme Villeurbanne à hauteur d'enfants qui raisonnaient avec la thématique Place aux jeunes du projet Capitale française de la culture, ce sont 22 « Curieux détours » qui ont été programmés en 2022.

Ces balades font intervenir plusieurs dizaines de partenaires associatifs et culturels de Villeurbanne et de la Métropole. 5 parcours ont d'ores et déjà été pérennisés : les lignes peintes agrémentées de clous sur nos trottoirs sur le campus de la Doua, au Tonkin, dans le quartier Flachet, aux Gratte-Ciel et le long du cours Tolstoï. Cette politique de balades patrimoniales a bénéficié d'un budget de 60 000 € pour l'année 2022.

Revenons maintenant sur les grands événements de l'année écoulée. Ces événements ont rassemblé plus de 700 000 spectatrices et spectateurs du 7 janvier au 31 décembre 2022, avec comme point commun une gratuité assumée en accord avec la tradition de nos grandes fêtes créées sous la municipalité Charles HERNU, prolongée sous les mandats de Gilbert CHABROUX et Jean-Paul BRET. L'exception principale concernait les expositions d'envergure nationale, « Crever l'écran » et « Son œil dans ma main » de DEPARDON et DAOUD, venus de Paris au pôle Pixel.

Des 3 500 personnes qui bravèrent le froid et participèrent à l'inauguration en présence de la ministre de la Culture aux 80 000 qui déambulèrent dans l'ambiance caniculaire de la Fête de la musique et au 46 000 comptabilisées trois semaines auparavant au parc de la Feysine pour le festival Réel, le premier semestre 2022 fut un succès, avec une montée en puissance de l'affluence, mais aussi la reprise de notre événementiel culturel habituel comme la Fête du livre jeunesse. Parce qu'une capitale culturelle nationale doit être attractive, l'apogée fut atteint au mois de septembre par le « grand prix de Villeurbanne » et ses 150 000 spectateurs.

On peut rajouter différents événements pour toutes et tous : de la Grande Lessive de nos écolières et nos écoliers aux actions dans les EHPAD, en passant par les résidences d'artistes de l'atelier itinérant, un autre de nos dispositifs pérennes qui se déplace chaque trimestre dans la cour d'un établissement scolaire.

Cette année culturelle, à nulle autre pareille dans notre Ville, a vu la labélisation de plus de 170 structures que je ne citerai pas toutes, car la liste est longue, et de nombreux partenariats exceptionnels avec des structures métropolitaines : un spectacle des Nuits de Fourvière, les Cabanes à histoires du Musée des Confluences, le départ de la grande enquête de Quais du Polar, le spectacle final Vitale créé par les Allumeurs de rêves de Gilbert et Barbara COUDENE.

Les trois transitions de notre mandat ont été intégrées dès le début de la production des grands événements et un *vade-mecum* a été établi par des étudiants de l'Institut d'études politiques de Lyon, avec une forte implication de ma collègue Aurélie LOIRE, déléguée à l'écoresponsabilité des événements.

Au niveau du personnel municipal, qu'il me soit permis de remercier ce soir toutes les personnes qui ont permis la tenue de cette année exceptionnelle. En plus de notre équipe projet, des personnels recrutés spécialement au réseau de lecture publique, au Rize, à l'École nationale de musique et qui vont rester dans la collectivité. Toutes les directions ont été mobilisées, avec quelques innovations comme la création d'un comité des partenaires et d'un réseau de mécènes.

Cela m'amène enfin à synthétiser le bilan financier de l'année. Celui-ci s'établit à 11 085 728 € pour l'année 2022. Au titre des dépenses, les 700 événements soutenus ou organisés comptent pour près de 8 millions d'euros. Sur cette somme, on peut compter plus d'un million d'euros pour les salaires de l'équipe technique, environ 3 millions d'euros pour les contrats artistiques, 3 738 310 € pour les fournisseurs, le reste étant plutôt de l'ordre de la logistique.

Parmi ces événements, nous avons au départ prévu 50 000 € pour de petits projets émanant d'associations du territoire. Nous sommes passés à environ 200 000 € tellement il était important de faire ville culturelle avec toutes nos structures associatives.

Si l'on compare le coût à la fréquentation, on peut dire que la fréquentation nous donne des coûts d'événements relativement modestes, comme 22 € par spectateur pour le week-end Royal de Luxe. Le festival Réel a coûté 2 millions d'euros contre un million projeté dans la candidature, en raison d'une rallonge pour la dimension artistique qui avait été confiée aux jeunes et aussi des nécessités de la sécurisation du parc de la Feyssine. On est dans l'ordre de grandeur d'un festival comme Woodstower qui se tient chaque année à Miribel Jonage, mais qui, lui, dispose de recettes de billetteries.

Les minimixes et l'équipe projet représentent 10 % des dépenses, 1 164 000 €, légèrement moins que la communication qui s'établit à 1 278 000 €. Là encore, on est à peu près dans l'ordre de ce qui se passe dans les grandes années culturelles de Capitale de la culture. Il était difficile de pouvoir tout deviner en 2021 sur ce que nous allions pouvoir faire dans ce domaine.

Rappelons l'apport du mécénat : plus de 1,5 million d'euros, ce qui est une remarquable performance dans un contexte de première édition de l'opération Capitale française de la culture. Et l'aide de la Métropole de Lyon de 300 000 € semble amplement justifiée au vu de l'ampleur métropolitaine de nos grands événements.

En ce qui concerne la ligne des recettes propres de 90 000 €, il s'agit des recettes du festival Réel.

Au final, la dépense est un peu supérieure à 50 € par habitant, ce qui reste relativement raisonnable pour une année hors norme. C'est plus que ce que font beaucoup de nos régions, mais je crois que vous serez d'accord avec moi pour dire que l'alignement sur une politique culturelle régionale n'est sans doute pas souhaitable.

Signalons les réussites : l'intégration des jeunes dans nos politiques culturelles, la valorisation de toutes les esthétiques culturelles. De la gravure à l'URDLA au hip-hop, en passant par les arts de la rue et le fameux géant Tchangara qui a sillonné les quartiers de la Ville, l'accent mis sur le tourisme de proximité par les « Curieux détours » qui se prolongeront dans les années à venir, la mobilisation de nombreuses catégories d'acteurs faisant de cette année un projet à l'échelle de la Ville, l'engagement sur les différentes transitions et les grands enjeux de notre siècle et, enfin, la fréquentation, l'ambiance et le désir de culture que l'on a pu sentir à travers les témoignages recueillis dans les enquêtes de satisfaction ou les enquêtes plus qualitatives menées par l'Observatoire des politiques culturelles.

En rappelant que cette année 2023 est une année de relative sobriété culturelle en matière événementielle, avec cependant la reconduction de la Fête de la musique dans un peu plus d'un mois, je ne peux que souhaiter : « vivement 2024-2025 », avec le retour des Invites, puis sans doute la nouvelle édition d'un événement bien réel organisé avec le concours de la jeunesse de notre Ville, comme cela a été annoncé par le Maire aux jeunes qui l'ont interpellé lors du colloque final organisé la semaine dernière.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Merci à Jonathan BOCQUET et Stéphane FRIOUX pour cette présentation exceptionnellement à deux voix, mais je crois que l'une et l'autre des interventions permettaient de clarifier un certain nombre de choses sur la situation financière et sur le réalisé de Capitale française de la culture. Nous nous étions engagés à ce que les chiffres soient communiqués dans cette instance.

Puisque, pour les groupes de la majorité et le groupe de l'opposition, vous découvrez les éléments qui étaient présents dans la présentation de Stéphane FRIOUX, je serai magnanime avec les temps d'intervention et chaque groupe pourra dépasser s'il le souhaite de deux minutes à peu près, ce qui portera à 10 minutes la possibilité pour Olivier GLUCK et 7 minutes pour Prosper KABALO. En tout cas, jusque-là, je n'interviendrai pas.

Je vais donc immédiatement laisser la parole pour une intervention groupée pour l'ensemble des groupes de la majorité à Monsieur Olivier GLUCK.

M. GLUCK.- Merci, Monsieur le Maire. Merci également à Jonathan BOCQUET et Stéphane FRIOUX pour la qualité de leur présentation.

À bien des titres, 2022 a été une année unique pour Villeurbanne. Elle nous a fait entrer dans le concret de notre plan de mandat, a vu la réalisation de Capitale française de la culture, tout en laissant place aux imprévus de la crise Covid, de la flambée des prix de l'énergie et plus généralement de l'inflation. Nous voyons tout cela dans ce bilan des dépenses et des recettes de la Ville.

Nos dépenses de fonctionnement et surtout d'investissement augmentent plus vite que nos recettes, mais cela était prévu dans l'application de notre plan de mandat. Nos dépenses de fonctionnement progressent de 11 % et celles d'investissement de presque 14 %.

Pour autant, nous restons dans les clous. Malgré le recours aux emprunts pour financer nos politiques d'investissement, la capacité de désendettement de la Ville a très peu évoluée, passant de 1,41 à 1,81 année de 2021 à 2022.

Grâce à Capitale française de la culture, comme cela vient d'être présenté, près de 700 évènements ont eu lieu, dont plusieurs très importants. Ils ont embarqué un public large et diversifié, plusieurs centaines de milliers de personnes, beaucoup de jeunes et sur tout notre territoire. Tout cela représente une dépense d'environ 8 millions d'euros pour la Ville, mais excepté les minimixes, cette dépense est exceptionnelle.

Capitale française de la culture aura surtout été un formidable accélérateur de nos politiques artistiques, culturelles et de jeunesse en lien avec les transitions que nous portons dans notre plan de mandat. Cet effet d'entraînement va se poursuivre.

2022 marque aussi le début d'une inflation très importante. D'après nos calculs, nous supportons une hausse des coûts de près de 1,5 million d'euros. Cela est lié pour plus de la moitié à l'augmentation des prix de l'énergie à hauteur de 973 000 €, mais aussi à celle des intérêts de notre dette, de l'alimentation, de l'eau, des impressions papier ou encore de la documentation.

Le plan de sobriété de la Ville a été efficace grâce à la participation active de tous les agents et agentes et des usagers qui ont pu accepter des baisses de température cet hiver, par exemple, dans le respect de la réglementation, mais il n'est pas suffisant pour contenir l'augmentation qui ne concerne pas toutes les ressources énergétiques. Par exemple, si notre diminution de consommation de gaz est significative, elle ne compense pas les coûts de consommation liés à l'électricité. Nous bénéficions pour le moment d'un bouclier tarifaire très partiel sur l'électricité et dont la durabilité n'est pas acquise.

Nous réaffirmons que la spéculation énergétique ne peut se faire ni sur le dos des particuliers ni sur celui des collectivités et qu'il y a nécessité de taxer les superprofits des grands groupes du secteur, en particulier pour financer la transition énergétique.

Pour revenir sur nos investissements, les dépenses qui y sont liées augmentent de près d'un quart par rapport à 2021. Cette nette progression montre que les projets lancés ces dernières années commencent à se réaliser concrètement. 67 % de ces dépenses sont des travaux contre environ 5 % pour des études.

Nous investissons principalement dans les prérogatives et compétences de la Ville en services nécessaires à la population. En premier lieu dans le scolaire avec plus de 15 millions d'euros dans des constructions de groupe scolaire comme Simone Veil, des extensions comme Ernest Renan sud et des rénovations thermiques à Louis Armand, par exemple, et d'autres types de rénovation ou d'amélioration des locaux.

Nous avons aussi lancé des études pour les futures rénovations et constructions ou encore la mise en accessibilité universelle des groupes scolaires Lazare-Goujon et René Descartes.

Le deuxième poste de dépenses concerne nos réserves foncières en répondant au manque dont nous souffrons. Nous anticipons ainsi nos futures politiques publiques, estimons des besoins sur le moyen et le long terme et répondons à la tendance haussière du foncier en anticipant nos achats.

Le troisième poste est celui du sport. Là aussi, de nouveaux équipements voient le jour, comme le gymnase Desparmet-Ruello ou le complexe sportif de la ZAC de La Soie. Des rénovations se concrétisent aussi avec le centre nautique Étienne Gagnaire et divers travaux comme le passage à un éclairage LED au gymnase Mollier, le chauffage ou des réfections de toiture.

Tous ces investissements contribuent à l'évolution que nous souhaitons donner à la pratique sportive pour l'inscrire dans le champ des trois transitions que nous portons.

Ces politiques volontaristes ne pourraient pas exister sans nos agents et agentes. Elles et ils sont notre force. Nous savons que les politiques que nous menons présentent le risque d'une sur sollicitation. C'est pourquoi nous travaillons dans le même temps à l'amélioration de leurs conditions de travail. En 2022, les dépenses de personnels augmentent de 8 %. Deux explications majeures : l'augmentation du nombre d'agents et d'agentes d'une part et l'augmentation des rémunérations d'autre part. Pour rappel, nous avons créé 112 postes en 2022. C'étaient 95 en 2021 et 54 en 2020, soit 261 postes créés en 3 ans.

On peut également souligner le développement de l'apprentissage, avec 35 postes atteints en 2023 pour un objectif de 50 postes à la fin du mandat.

Ces créations de postes répondent aux trois objectifs suivants. Le premier est bien sûr la mise en place de nouvelles politiques publiques. On peut citer cette année la pérennisation des minimixes, avec la création de 11 postes. 2022 est aussi l'année de recrutement de compétences nouvelles pour accompagner notre collectivité dans des changements majeurs, notamment les transitions.

Le deuxième objectif est de continuer à pouvoir assurer un service public de qualité, notamment au regard de l'augmentation de la population villeurbanaise et la création de nouveaux équipements municipaux. Nous pouvons citer, par exemple, l'augmentation du nombre de policiers et policières municipaux avec un objectif maintenu de 75 postes d'ici la fin du mandat.

Enfin, certains services nécessitent un renfort d'une manière plus générale pour soulager la charge de travail que portent certains personnels, en particulier les services ressources.

Au-delà des recrutements, c'est aussi la politique de rémunération que nous travaillons. L'année 2022 a été marquée par l'augmentation nationale du point d'indice de +3,5 %. Je rappelle que deux tiers de nos personnels sont de catégorie C, avec des revenus modestes qui n'ont presque pas augmenté depuis de nombreuses années. Plus de 70 % de nos personnels titulaires perçoivent moins de 25 000 € brut annuel, soit moins de 2 000 € brut chaque mois. Nous avons bien conscience que l'augmentation du point d'indice reste très insuffisante au regard de l'augmentation du point de la vie.

De mars 2021 à mars 2023, l'inflation a progressé de 18 % sur l'alimentation en supermarché et le taux d'inflation générale calculé par l'INSEE en 2022 est de 5,2 %.

Soulignons que ce taux ne prend pas en compte le coût du logement. Or, le taux d'effort des ménages sur ce poste est de plus en plus important, surtout dans les grandes villes comme Villeurbanne. C'est un élément à prendre en compte dans nos recrutements, car des personnes avec de faibles salaires pourraient renoncer à postuler à la Ville faute de logement à un prix raisonnable. Et l'éloignement entre la Ville et le lieu de résidence des agentes et agents présente de nombreux inconvénients : temps de transport, fatigue, mais aussi impact carbone si ces déplacements se font en voiture, ce qui est parfois inévitable.

Comme beaucoup d'autres villes en France, nous souffrons d'un problème de recrutement avec 155 postes encore vacants fin mars 2023, soit près de 8 % des effectifs, ce qui correspond à la moyenne nationale.

Au-delà du point d'indice, nous travaillons sur tous les leviers dont nous disposons. Nous favorisons l'évolution des carrières avec 231 avancements de grade et promotions internes en 2021 et 155 en 2022. Nous prêtons attention à faire progresser particulièrement les carrières et rémunérations des femmes. Nous avons procédé à des augmentations importantes du régime indemnitaire depuis le début du mandat, particulièrement sur les métiers en tension comme la police municipale, la petite enfance ou les aides à la personne pour un total de plus de 775 000 €. Cette part du salaire a elle aussi été revalorisée à hauteur de 300 000 € lors de l'augmentation du point d'indice. D'une manière générale, l'augmentation du point d'indice représente 2,6 millions d'euros de dépenses supplémentaires pour la Ville.

Nous continuons le dialogue social pour faire évoluer l'action sociale dans le cadre de réunions de travail avec les organisations syndicales, mais aussi des rencontres avec des agentes et agents. Nous sommes en train d'élaborer un nouveau cadre dont nous devrions délibérer au prochain Conseil municipal.

Mais les conditions de travail passent aussi par des locaux adaptés. En plus des investissements évoqués précédemment, nous avons aussi investi plus de 3 millions d'euros dans les locaux de la Ville pour le confort de travail des agentes et agents, mais aussi pour l'accueil du public avec, par exemple, les travaux de rénovation à la MLIS, à l'ENM et au Rize, les aménagements des bureaux de l'Hôtel de Ville ou les études sur les travaux pour le CCAS. Nous continuerons en 2023.

Dès 2023, le forfait mobilité durable que nous avons mis en place fin 2021 va s'élargir. Il passera de 200 à 300 € et prendra en compte de nouveaux modes de déplacement. La Ville augmente également sa participation à la complémentaire santé et à la prévoyance des personnels de 300 000 € supplémentaires, avec une majoration pour les familles monoparentales ou avec enfant en situation de handicap.

Nous allons aussi investir dans l'action sociale dès 2024 en augmentant de 200 000 € le budget qui y est consacré, soit près de 40 % supplémentaires.

Suite à ce compte administratif 2022, nous maintiendrons ce cap pour 2023. Parce qu'il est soutenable, parce qu'il est la marque de notre volonté de transformation de la Ville et parce qu'il indique aussi la trajectoire pour les trois prochaines années, nos groupes voteront bien sûr ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

La parole est à Monsieur Prosper KABALO pour le groupe Villeurbanne Progressistes.

M. KABALO.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint aux finances, Monsieur l'adjoint à la culture, on a eu une présentation à trois voix, donc je vais essayer de faire cela avec une seule voix.

J'ai quand même un regret. C'est de ne pas avoir eu le bilan sur la CFC avant le Conseil, ce qui nous aurait peut-être évité certaines questions.

Comme vous l'avez dit, cette année est une année exceptionnelle. Ce n'est pas la première fois au cours de ce mandat que nous faisons face à un compte administratif difficilement comparable avec les précédents.

Après la Covid et les impacts encore bien réels de la guerre en Ukraine, cette année a aussi été marquée par l'évènement Villeurbanne Capitale française de la culture. Vous l'avez dit, Messieurs les adjoints. Vous le savez, tout comme vous, nous étions très fiers de ce label créé par le gouvernement.

Pourtant, malgré la présentation que vous venez de faire sur le sujet, nous avons un goût d'occasion manquée. Alors que nous ne pouvons que constater, sans critique aucune, l'impact que la CFC a sur ce compte administratif, il aurait été utile et intéressant d'avoir le bilan, un bilan séparé comme vous venez de le présenter. Cela me permet de dire, Monsieur l'adjoint à la culture, que l'on joue ce soir aux chiffres et aux lettres. Vous avez joué aux lettres et je vais jouer aux chiffres.

Vous ne pouvez pas dire que cette demande est tardive ou imprévue puisque, dès le début de la labélisation et lors du compte administratif 2021, nous avons demandé que l'ensemble du Conseil municipal puisse obtenir un bilan complet à la fin de l'opération, somme toute très simple avec les dépenses et les recettes, ce à quoi vous aviez d'ailleurs répondu positivement. Nous en avons la preuve ce soir. Dommage que nous ne l'ayons pas eu avant. Cela nous aurait permis d'avoir d'autres questions.

En réalité, nous avons bien compris le problème et ce soir encore mieux, les coûts de cet évènement ont explosé en comparaison du prévisionnel et il est nécessaire de lisser sur plusieurs années et donc au moins encore jusqu'en 2023.

Ce soir, vous nous donnez un chiffre de 11,5 millions d'euros. Vous avez dit, et je vous reconnais le propos, qu'il concerne l'année 2022. Maintenant, le chiffre global que nous avons est aux alentours de 13,5 millions d'euros. Cela concerne l'intégralité de cette année mémorable, soit 10 millions d'euros de plus que le projet initial. C'est considérable.

Nous avons compris que la CFC allait dépasser le budget. Nous avons d'ailleurs nous-mêmes voté des décisions modificatives pour permettre à ce budget d'aller au-delà du prévisionnel. Même si certains spectacles ont fait gonfler l'addition, ils n'expliquent pas tout et nous ne pouvons que supposer à travers quelques chiffres, tirés du compte administratif présent, que la communication (près de 2 millions d'euros) ou d'autres postes ont été très largement dotés.

À l'inverse, et en recettes malheureusement, l'explosion n'est pas au rendez-vous. On reste sur un montant proche du budget initialement présenté : 3 millions d'euros, un million d'euros qui vient de la subvention d'État et de la Caisse des Dépôts, un peu moins de 300 millions de la Métropole de Lyon. Comme vous, nous regrettons que la Région n'ait pas suivi avec les 200 000 € pourtant annoncés.

Vous avez annoncé au budget prévisionnel 1,6 million d'euros de recettes de mécénat. Ce soir, Monsieur l'adjoint, vous avez annoncé 1,5 million d'euros. Si nous analysons le compte administratif, nous ne retrouvons que 784 000 €. Nous avons donc un gap d'à peu près 750 000 €. Mais nous comprenons la création d'un poste dédié à la recherche de mécènes lors du dernier Conseil. Ceci dit, faire du mécénat sur un événement qui est terminé va être un peu compliqué.

Ce sont donc 10 millions d'euros qui ne seront pas issus d'un travail acharné pour trouver des mécènes, mais bien de la capacité à investir sur la Ville et pour plusieurs années à venir.

Nous allons revenir au compte administratif de manière plus globale, avec une transition toute trouvée. En ce concerne les investissements, nous voyons justement la limite de vos ambitions dévorantes. Quoi que vous en disiez, Monsieur l'adjoint aux finances, les investissements restent stables depuis 2020. C'est donc encore une fois en dessous de ce que vous annoncez. Après les 10 millions d'euros manquants en 2021, ce sont ici 16 millions d'euros de différence entre le BP 2022 et le compte administratif. À ce rythme, vos objectifs de 340 millions d'euros d'ici la fin du mandat commencent doucement, mais sûrement à s'effacer.

Par ailleurs, le taux de consommation de crédits pour 2022 n'est que de 63,1 %, ce qui n'est pas carrément un bon taux de réalisation.

Permettez-moi de détailler le chapitre 23 pour mieux comprendre où vont les 51 millions d'euros d'investissement de cette année. Nous avons 3 200 000 € d'études pour de futures réalisations, 13 300 000 € d'acquisitions foncières pour un futur pas toujours bien défini et, enfin, 34 millions d'euros consacrés aux travaux.

Mais voilà, l'analyse de cette dépense donne la traduction suivante : 11 160 000 € pour de nouveaux équipements. Vous l'avez dit, Monsieur l'adjoint, le groupe scolaire Simone Veil, le groupe scolaire Ernest Renan, le gymnase Jeanne Desparmet-Ruello. Le reste, 23 300 000 €, est consacré aux travaux d'entretien du patrimoine qui sont bien évidemment nécessaires, voire indispensables. Mais en termes de créations nouvelles, on s'arrête aux trois exemples que j'ai cités. Le comble, c'est lorsque l'on met cela en comparaison avec l'envolée de la dette qui, elle, ne s'arrête pas.

Nous le savons, nous n'avons pas la même vision sur la dette et si l'on peut comprendre la logique de rattrapage d'un niveau moyen d'endettement similaire aux communes de la même strate, répétée plusieurs fois par Monsieur l'adjoint aux finances, nous ne pouvons néanmoins que réitérer nos alertes, car le stock global de la dette continue de progresser avec 50 millions d'euros à fin 2022, après les 44 millions d'euros en 2021 et les 34 millions d'euros en 2020.

Ce compte administratif confirme malheureusement nos inquiétudes émises lors du BP 2022, d'autant que le budget prévisionnel 2023 annonce un recours à l'emprunt de 11 millions d'euros. Le stock sera alors au-delà des 60 millions d'euros.

Mais la situation a également évolué ces dernières années et nous doutons que votre logique de rattrapage puisse encore tenir. En effet, les taux d'intérêt ont grandement augmenté. Je cite votre exemple issu du compte administratif. Alors qu'en août 2021, la Ville se voyait proposer un taux de 0,55 % sur une durée de 15 ans, le même établissement bancaire prêtait en décembre 2022 à un taux presque 6 fois plus élevé, soit 3,23 % pour une durée inférieure. Cela se traduit dans ce compte administratif par une forte hausse des intérêts de la dette, près de +50 %, soit 230 000 €. D'autant qu'un tiers du stock de la dette est à un taux variable, ce qui n'est pas forcément dit dans le compte administratif. Cela fait que l'inconnue reste totale quant à la charge financière sur les prochaines années.

Si vous continuez de maintenir cette envolée de la dette avec des taux qui s'envolent eux aussi, la charge à porter sera très lourde pour la Ville pour de nombreuses années, et ce alors que l'épargne brute, hors session et en valeur absolue, se réduit à peau de chagrin : moins de 3 900 000 € pour cette année pour arriver à 27 millions d'euros, soit 10 millions d'euros de moins qu'en 2019. De même, les dépenses de fonctionnement sont elles aussi sur une ascension bien plus forte que les recettes.

Si une partie de cette évolution peut s'expliquer par la CFC, l'écart est néanmoins maintenu, même retraité de ces dépenses. Bien sûr, les prix de l'énergie sont aussi à prendre en compte dans la balance, mais il y a également une forte progression dans les charges de personnel. « Villeurbanne recrute », titre le Viva de ce mois-ci. Hé bien cela se voit et cela ne date pas d'hier.

Attention, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Certaines embauches sont nécessaires. Monsieur GLUCK, vous l'avez rappelé. Je pense notamment aux embauches de policiers municipaux, mais il n'y a pas qu'eux. Je pense aussi au secteur de l'éducation.

Cependant, ce sont tout de même 112 postes créés juste pour l'année 2022, dont 27 contrats de projet qui étaient pourtant fustigés par certains d'entre vous, après les 95 postes créés en 2021 et les 55 postes annoncés au BP 2023. Nous en serons à 262 créations de postes, d'où une incidence financière majeure : 2 567 000 € pour 2021 et 3 500 000 € pour 2022, soit 6 700 000 € qui seront des dépenses supplémentaires et récurrentes.

Monsieur GLUCK, vous avez cité plusieurs fois l'un des effets de cette augmentation du point d'indice sur le compte administratif. Ce n'est pas, comme vous l'avez dit si j'ai bien entendu - je mets un bémol à mon propos - plus de 2 200 000 € d'incidence, mais selon le compte administratif, 1 320 000 € sur une dépense de plus de 88 500 000 €. Je crois que l'incidence du point d'indice n'est pas la seule explication de l'augmentation de la charge des dépenses de personnel.

Enfin, permettez-moi d'inscrire une remarque sur l'une de nos recettes : les DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) qui continuent de progresser malgré les politiques de l'exécutif métropolitain, une politique du logement et de l'habitat qui n'est pas au rendez-vous et ne produit pas les effets escomptés. C'est une recette qui, compte tenu de

la hausse des taux d'intérêt et de la baisse de l'offre immobilière, devrait sensiblement baisser dans les années à venir. C'est une inquiétude supplémentaire pour l'équilibre de nos futurs budgets.

Nous constatons finalement que les ratios financiers de la Ville se dégradent, avec des frais de fonctionnement en forte hausse, un stock de dettes qui augmente tous les ans, ce qui entraîne la charge financière liée aux emprunts, des recettes en baisse et un autofinancement qui recule d'année en année. Plus inquiétant, la lecture du BP 2023 annonce par avance un compte administratif 2023 qui aggravera encore un peu plus la situation financière de notre Ville et ses capacités à investir et à faire face à ses dépenses de fonctionnement. Cette année est donc une année exceptionnelle, car elle marquera le tournant de ce mandat.

Vous l'aurez compris, notre groupe votera contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je vais donner la parole à Monsieur Jonathan BOCQUET, puis à Monsieur FRIOUX.

M. BOCQUET.- Merci.

Tout a été dit. D'abord, sur les spécificités de 2022, on peut s'en réjouir, on est tous d'accord sur le fait que c'est une année exceptionnelle et on a tous su rendre compte de manière très claire du fait qu'il y a des dépenses subies et des dépenses voulues, qu'il y a un poids d'un certain nombre de facteurs exogènes et qu'il y a le poids de choix politiques municipaux.

Je crois que l'on a aussi rendu compte qu'il y a des dépenses qui sont très contextuelles et des dépenses qui sont structurelles. C'est important de l'avoir tous en tête pour la qualité du débat public. Je pense que l'on sera tous d'accord sur le fait que ce sont ces dernières qui sont les plus importantes et qui nous permettent de voir la situation financière de la Ville.

Je n'irai pas dans le débat sur CFC parce que je pense que Stéphane FRIOUX y répondra, mais je suis quand même un peu surpris que vous vous étonniez du montant CFC parce que vous avez voté l'ensemble des décisions modificatives les unes après les autres qui avait annoncé ce dépassement progressif de ce qui avait été prévu au tout départ.

Vous vous feignez de vous alarmer sur l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement. Je dis « vous vous feignez » parce que je pense qu'il y a une part qui est sincère, mais peut-être aussi une part exagérée dans votre propos. Concrètement, la Ville a dépensé 15 millions d'euros supplémentaires en 2022 pour son fonctionnement. Sur ces 15 millions, 8 millions sont liés à l'augmentation des charges générales, c'est-à-dire les fluides, les énergies, les fournitures et les denrées alimentaires, donc tout ce qui est lié à l'inflation, à la flambée du prix des matières premières et de l'énergie.

Donc, de deux choses l'une, soit l'on réduisait le service public, soit l'on fermait nos équipements, soit l'on arrêtaient de les chauffer. En l'occurrence, on a eu un plan de sobriété énergétique qui a quand même permis d'aller chercher des économies, mais de fait, ce sont des surcoûts qui s'imposaient à nous.

Sur les 15 millions d'euros, on a aussi une augmentation des frais de personnel. Il y a une partie qui est liée à l'augmentation du point d'indice et aux mesures sociales. Certaines d'entre elles, notamment le point d'indice, sont décidées par le gouvernement. Ensuite, on a effectivement une politique sociale qu'a évoquée assez largement Olivier GLUCK et qui nous engage à des qualités de conditions de travail satisfaisantes, d'autant plus dans un moment de forte concurrence entre les collectivités pour les recrutements. Donc, si l'on veut que nos postes soient pourvus, il faut aussi répondre à ces attentes-là.

Vous évoquez les nombreux recrutements que l'on fait depuis le début du mandat. On est au moins d'accord sur les faits. Après, on a un désaccord sur la stratégie, mais cela permet d'avoir au moins un débat public de qualité.

En revanche, on n'est pas tout à fait d'accord sur les dépenses d'équipement. Elles atteignent un niveau record. On a annoncé l'ambition de construction. D'abord, c'est un effort financier conséquent et malgré les restes à réaliser, on est quand même sur des montants records par rapport à ce qui se passait sur les précédents mandats. Et malgré aussi un contexte qui est particulièrement difficile. Après la Covid, on a eu l'inflation et les difficultés économiques que rencontrent la plupart des entreprises qui nous amènent à rediscuter des chantiers, des calendriers, etc.

Du coup, cela peut parfois provoquer des retards qui ne sont pas tout à fait de notre fait et sur lesquels on essaie du mieux possible d'accompagner des entreprises qui sont parfois en difficulté et pour lesquelles on est même prêt à rediscuter des marchés entérinés pour ne pas les mettre en difficulté quand elles doivent faire face à l'inflation. Cela peut donc parfois faire des déports de calendrier.

Je tiens à dire que plus que l'effort financier, c'est un effort humain qui est parfois porté par des recrutements supplémentaires sur les fonctions ressources. C'est parce que l'on a cette ambition en termes de déploiement de nouveaux équipements publics que l'on a aussi besoin de nouvelles recrues sur les fonctions ressources de la Ville.

C'est un effort humain sur le plan de charge des services et je tiens à souligner la qualité de travail des services parce que toutes les entreprises partenaires du territoire peuvent témoigner que même si l'on a un programme plus important qu'avant, on n'a rien perdu en qualité d'accompagnement des maîtres d'œuvre qui travaillent sur les opérations de la Ville.

On a sans doute des efforts à faire sur l'optimisation des recettes de fonctionnement. Vous voyez d'ailleurs dans ce Conseil municipal qu'un certain nombre de délibérations donnent à voir que l'on optimise nos recettes.

Vous pouvez certes considérer que l'on a des taux de réalisation qui ne sont pas excellents, mais ils ne sont pas très loin du taux d'exécution des mandats précédents, surtout si l'on compare les mandats 2000 et 2008. Autrement dit, on n'est pas si éloigné de ce qui est un taux de réalisation correcte, malgré un contexte qui n'a rien à voir avec ce qui avait à l'époque et qui est comparable et même plutôt en notre faveur si on le compare au taux de réalisation d'autres collectivités.

Vous avez évoqué quelques créations d'équipement, mais on est d'accord que votre liste n'était pas exhaustive et qu'il importerait de faire la liste complète si vous vouliez montrer tout ce que l'on a fait. On a plusieurs pages dans le compte administratif : le

stade des Iris, les jardins de Jeanne, la création de l'Archipel, l'école préfiguratrice Grandclément.

D'ailleurs, vous contestez notre stratégie foncière. Je le disais peut-être trop rapidement dans la présentation du compte administratif. Notre stratégie foncière ambitieuse nous permettra de faire des économies demain sur les acquisitions foncières de dernière minute qui ne sont pas du tout au prix réel du marché parce que les vendeurs savent que l'on veut acheter vite. Donc, mieux vaut anticiper et éviter de devoir faire du modulaire et du temporaire parce que cela génère autant de surcoûts.

On est aussi sur un programme d'investissement dans lequel on a beaucoup de rénovations et de gros entretiens, ce qui montre peut-être le manque d'efforts faits sur l'entretien du patrimoine sur les mandats précédents. Plutôt que d'aggraver la situation, on préserve l'avenir et on renforce ces éléments-là.

J'insiste vraiment : le taux d'exécution ne doit pas faire oublier qu'en termes absolus, les investissements portés par la Ville sont plus hauts que jamais enregistrés.

La diminution de l'épargne est avérée. Je partage votre constat. Elle suit la courbe que l'on avait projetée en début de mandat. On a été transparent sur notre stratégie. On avait fixé un objectif à 14 % de seuil plancher pour cette épargne. Pour l'instant, il est tenu. On est à 15,69 %. On n'a donc pas cédé à un quoiqu'il en coûte.

En revanche, on a porté une ambition à la hauteur de nos moyens dans un contexte difficile.

Je rappelle la situation de Villeurbanne en termes de dettes par rapport aux autres villes de 150 000 à 160 000 habitants et pour montrer que je ne suis pas partisan, je vais prendre des villes de couleurs assez différentes. On a Le Mans avec 80 millions d'euros de dettes, donc 15 millions d'emprunts rien qu'au budget 2023. On a Dijon avec 121 millions d'euros de dettes. On a Angers avec 164 millions d'euros. C'est Christophe BECHU pour Angers, Stéphane LE FOLL pour Le Mans, François REBSAMEN pour Dijon. Je vous laisse replacer les étiquettes politiques. Je peux citer Grenoble, hors catégorie, avec 320 millions d'euros de dettes, et Brest qui fait figure de bonne élève avec ces 27 millions d'euros de dettes, mais avec un investissement qui atteint seulement 30 millions d'euros en 2023.

Nous, on arrive à avoir un niveau de dettes qui est largement inférieur à toute la strate, avec un niveau d'investissements qui est largement supérieur à toute la strate.

L'évolution des taux d'intérêt que vous évoquez doit effectivement nous appeler à la plus grande vigilance sur les années à venir. En revanche, elle nous donne raison sur les années passées, c'est-à-dire que c'était le bon moment pour emprunter et pour investir. On a donc bien fait d'y aller fortement sur les premières années de mandat.

Sur les RH, vous dites que certaines embauches sont nécessaires. Vous me demandez de ne pas vous faire dire ce que vous n'avez pas dit, donc je ne vais pas le faire, mais vous n'avez pas dit lesquelles ne sont pas nécessaires. À un moment, il faudrait le dire.

M. KABALO.- Monsieur l'adjoint, excusez-moi, je vous interpelle juste sur ce point-là. J'ai retiré une question sur laquelle je me demande où sont passés les 50 autres postes qui ne sont pas dans votre délibération.

M. BOCQUET.- On peut en rendre compte dans un prochain document.

M. KABALO.- Pas maintenant, je suis d'accord, mais je suis curieux de le savoir.

M. BOCQUET.- Je vous propose que l'on diffuse la liste de l'ensemble des postes créés. On va même aller plus loin sur la question de la transparence. On va vous montrer ceux qui sont pourvus et ceux qui sont non pourvus actuellement.

Enfin, que dit cet arrêté des comptes ? Il dit que la Ville a assumé son rôle de Capitale française de la culture qui a ouvert l'aire des capitales françaises de la culture, qu'elle a absorbé les effets de l'inflation et qu'elle a poursuivi le plan de mandat de notre programme municipal.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BOCQUET.

Monsieur FRIOUX.

M. FRIOUX.- Après « culture » en 7 lettres, il y a « capitale » en 8 lettres et « sincérité » en 9 lettres.

La synthèse du bilan financier que je vous ai présenté est la synthèse sincère de l'année 2022 puisque jusqu'à une époque très récente, on a communiqué sur un peu plus de 13 millions d'euros.

Pourquoi ? Parce que dans l'idée de l'équipe projet et de son Directeur général, Bernard SEVAUX, on avait commencé l'expérience Capitale française de la culture en septembre 2021 avec les Invites. On rajoutait donc déjà 1 400 000 € avec les Invites. Et on avait également voté en 2021 un premier versement à la Compagnie Royal de Luxe pour le contrat de création. Il fallait donc déjà rajouter plus de 2 millions d'euros votés en 2021.

Il y a aussi l'exposition avec l'Institut du Monde Arabe dont il faudra faire le bilan dans quelques semaines. Il y a également le bilan de l'organisation du colloque qui a été déjà largement payé sur l'année 2022.

Voilà pour les éléments qui permettent de lisser sur 2023, mais c'est bien un énorme travail de tous les services de la Ville qui a permis d'arriver à cette nouvelle plutôt bonne qui est que les coûts ont finalement été relativement maîtrisés pour une opération comme il n'en arrivera qu'une par siècle, sans doute, même si nos successeurs, dans une quinzaine d'années, pourront songer à faire de Villeurbanne une capitale européenne de la culture. Pourquoi pas ? Mais je laisserai à d'autres que moi l'idée de piloter d'éventuels projets de cet ordre.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avant de passer au vote auquel je ne participerai pas, vous me permettrez juste quelques éléments en complément de mes deux collègues qui sont en forme parce que je les ai rarement entendus aussi brillant sur un compte administratif ni manier l'humour, mais c'est certainement parce que l'adjoint à la culture est rentré dans le débat.

Je voudrais juste revenir sur quelques chiffres. Prosper KABALO en a cité beaucoup et je ne voudrais pas que s'inscrivent de fausses valeurs dans la tête des uns ou des autres. Il

ne s'agit pas de 300 millions d'euros pour la Métropole. On est bien d'accord que ce sont 300 000 €. Vous avez dit 300 millions d'euros. Même vos collègues ont eu un moment de soubresauts. Pour le PV, on est donc bien d'accord que ce sont 300 000 €.

En revanche, Monsieur KABALO, je vous rejoins sur le fait que l'on déplore, et vous et moi, l'absence de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur cet évènement, mais il n'y a pas que cela que l'on déplore sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes en matière de politique culturelle.

Par ailleurs, on a évoqué l'évolution budgétaire. Stéphane FRIOUX vient d'évoquer entre 11 et 13 millions d'euros. Il y a du lissage sur 2021, mais c'est plutôt sur les Invites que sur Royal et un peu sur 2023 parce qu'il y a la fin des expositions, mais aussi le séminaire qui s'est tenu sur ces deux jours.

Mais l'on est bien d'accord que dans le budget initial présenté devant la ministre on était à 8 millions d'euros. Au plus, nous serons à 13 millions d'euros sur la totalité des dépenses si l'on prend ce que l'on a lissé sur 2021 et 2023, mais ce n'est pas +10 millions. C'est au pire +5 ou +3 millions d'euros. Je suis obligé de revenir là-dessus parce que vous avez évoqué le chiffre de 10. Je ne peux pas le comprendre.

Enfin, deux éléments sur lesquels on a besoin de transparence. Je vous rejoins sur le fait que vous découvrez tardivement le document, mais reconnaissez-nous que nous n'avons pas l'obligation de le présenter en l'état. Nous le faisons et il sera joint au compte rendu de ce Conseil municipal. La promesse est donc tenue. Cela ne vous a pas permis de vous préparer, mais elle est tenue et, à d'autres moments, je ne doute pas que vous reviendrez sur ces aspects-là.

Sur la question de la communication, nous maintenons que ce sont bien 1 200 000 € sur 2022. C'est ce qui est présenté dans le document. C'est ce qui est dans le compte administratif. En plus, si cela peut vous sécuriser, la Chambre Régionale des Comptes est actuellement à la Ville de Villeurbanne pour auditionner la communication sur les cinq ou six dernières années. Vous aurez donc accès à l'ensemble des éléments qui permettront de donner à voir que ces chiffres sont sincères puisque vous pourriez mettre en cause... C'était quoi en 9 lettres, Monsieur FRIOUX ?

M. FRIOUX.- « Sincérité. »

M. LE MAIRE.- Voilà, « sincérité ». J'espère que vous ne mettez pas la CRC en cause.

Le dernier point est sur le mécénat. C'est pareil, il y a bien 1 600 000 € ou 1 700 000 € de mécénat, que l'on compte ou pas l'apport en industrie qui est une forme d'apport en nature puisqu'il y a un certain nombre de travaux. On parle de 150 000 € et ils sont dans le détail présenté par Stéphane FRIOUX. Il n'y a donc pas 700 000 € dont on ne sait pas ce qu'ils seraient. Il y a bien 1 600 000 € et 150 000 € qui sont présentés dans le document.

Encore une fois, on prend sur nous le fait que vous découvrez les documents pour justifier un tout petit peu d'imprécision dans les propos qui ont été les vôtres.

Permettez-moi de finir sur une note politique. On entend les alertes. Vous ne bougez pas d'un iota sur ces alertes : vous dépensez trop, vous n'êtes pas raisonnable, vous n'anticipez pas l'avenir, vous conduisez la Ville dans le mur. Depuis le départ, avec

l'ensemble de cet exécutif, on vous dit ce que l'on vise : simplement répondre aux préoccupations des Villeurbannaises et des Villeurbannais.

J'ai bien noté qu'il y avait un risque pour nous de perdre la place de ville la mieux gérée de France. On est inquiet et on sait très bien qu'au moment où cela va sortir, vous allez nous le dire. Mais si c'est pour continuer à avoir le label Ville la mieux gérée de France et de figurer dans ce genre de classements publiés en avril 2023 par la presse lyonnaise...

Alors on peut mettre en doute éventuellement le travail qui est fait, le sérieux, etc. Pour autant, si pour être première Ville la mieux gérée de France, nous devons continuer à être 47^e ville la moins attractive de la Métropole, d'avoir le rang de 53^e ville sur les écoles et les crèches, d'avoir le rang de 43^e ville sur l'emploi, l'économie et les revenus, d'avoir la meilleure place, 59 sur 59, sur les espaces verts et, enfin, 56^e sur culture, sport et services publics, je continue à dire que la direction que nous avons prise est la bonne.

On sera bien sûr vigilant et on compte sur vous pour nous rappeler nos engagements très régulièrement sur la nature des dépenses que nous faisons avec l'argent public et sur le fait que celles et ceux qui, si nous étions si mauvais que cela, prendraient notre place dans un second mandat ne se retrouveraient pas avec une Ville qui n'a pas les moyens de ses ambitions.

En tout cas, mon ambition est de ne pas laisser Villeurbanne toujours à la 47^e place sur 59 des villes les moins attractives de notre Métropole. Je ne crois pas que ce soit ce que l'on attend de nous. Et encore, si Lyon avait été dans la même position que nous, on aurait pu se dire que ce sont les grandes villes qui sont pénalisées. Hélas, Lyon est 3^e. On peut donc considérer qu'il y a un vrai écart entre la première et la deuxième ville de la Métropole.

Je vais vous laisser procéder au vote et, pour ce faire, céder la présidence de ce Conseil à Madame la première adjointe.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire.

Je mets ce compte administratif au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Des votes pour ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Je vous remercie.

La délibération suivante est l'affectation du résultat 2022. Je mets ce rapport au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ?

Je vous remercie.

Le rapport suivant, c'est l'approbation du compte de gestion 2022. J'imagine que ce seront les mêmes votes. Y a-t-il des votes contre ? Non. Y a-t-il des abstentions ? Le rapport est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Voilà pour la délibération concernant le compte administratif et celles qui suivaient.

5. GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION DE 2 LOGEMENTS AU 4-6 RUE ALFRED DE MUSSET À VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

6. GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION DE 8 LOGEMENTS AU 16 RUE MANSARD, 9-9BIS RUE LOUIS ADAM À VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

7. GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 8 LOGEMENTS AU 37-39 RUE ANATOLE FRANCE À VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

8. GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - RÉHABILITATION DE 53 LOGEMENTS AU 17 AVENUE FRANCIS DE PRESSENSE À VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

9. GARANTIE D'EMPRUNT FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME - ACQUISITION-AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT AU 34 RUE LOUIS GOUX À VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Il y a des déports qui ont été signalés. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

10. RÉITÉRATION DE GARANTIES D'EMPRUNT ACCORDÉES À CDC HABITAT SUITE AU RÉAMENAGEMENT DE 8 LIGNES DE SON ENCOURS DE DETTE SELON DE NOUVELLES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES (AVENANT 139411) - M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

11. RÉITÉRATION DE GARANTIES D'EMPRUNT ACCORDÉES À CDC HABITAT SOCIAL SUITE AU RÉAMENAGEMENT DE 4 LIGNES DE SON ENCOURS DE DETTE SELON DE NOUVELLES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES - M. Jonathan BOCQUET

Mme THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Je vous remercie. Monsieur le Maire, je vous repasse la présidence.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame la première adjointe.

- Adopté à l'unanimité -

12. RÉAMENAGEMENT DE LA PLACE GRANDCLEMENT - CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA METROPOLE DE LYON ET LA VILLE DE VILLEURBANNE POUR L'ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART - M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport 2023-144. J'ai une demande d'intervention. Monsieur FRIOUX, souhaitez-vous en dire un mot au préalable ?

M. FRIOUX.- Oui, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE.- Allez-y.

M. FRIOUX.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport est particulièrement important puisqu'il s'agit de la conclusion d'une convention de groupement de commandes pour la principale œuvre d'art dans l'espace public qui sera réalisée au cours de ce mandat 2020-2026.

Vous savez toutes et tous que la place Grandclément fait l'objet d'une rénovation lourde, en l'occurrence avec le passage du tram T6 qui va profondément la faire évoluer. Dans le cadre de ce projet, il a été décidé de faire une œuvre d'art qui aura une thématique en lien avec l'histoire des femmes à Villeurbanne. Plusieurs thématiques ont été prévues pour le choix des artistes qui traiteront ces thématiques.

L'œuvre d'art intégrera également une dimension participative avec la population. Cela figure au cahier des charges pour les artistes qui sont en train de plancher sur le choix qui sera ensuite soumis à la commission qui sélectionnera l'œuvre finale.

Une somme de 150 000 € est répartie entre la Métropole et la Ville pour cette œuvre d'art.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

La parole est au groupe Villeurbanne Progressistes, Monsieur Stéphane COLSON.

M. COLSON.- Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, vous soumettez ce soir à notre approbation de signer la convention de groupement de commandes entre la Métropole et la Ville de Villeurbanne pour l'acquisition d'une œuvre d'art dans le cadre du réaménagement de la place Grandclément.

Monsieur l'adjoint, et je l'en remercie, a précisé que c'était la principale œuvre qui serait installée dans l'espace public au cours de ce mandat, ce qui va peut-être rajouter à mon propos.

Ce projet de réaménagement de la place est un projet engagé dès avant cette mandature et aux enjeux, voire aux crispations parfois engendrées très importants. Finalement, quant aux enjeux du mois, c'est presque aujourd'hui comme une réminiscence de l'histoire puisqu'il y a un peu plus de 100 ans, c'était le Maire Jules Grandclément qui initia la création du nouveau centre-ville, les Gratte-Ciel actuels où nous nous trouvons.

Le passage de la ligne de tramway T6 sur cette place, là aussi, comme une sorte de réminiscence du retour des tramways dans l'espace public, va désormais relier directement les deux centres-villes historiques de Villeurbanne.

Ce soir, il nous est proposé que soit installé sur cette place Grandclément une œuvre d'art qui aura, pour reprendre les termes de la délibération et qui ont été rappelés en présentation, je cite : « comme enjeu de valoriser les femmes et de mettre en valeur leur contribution dans l'histoire et le présent. »

C'est évidemment une cause juste et légitime. En plus, c'est dans les priorités affichées par les deux exécutifs, la Métropole et la ville de Villeurbanne, et validées par le résultat des urnes. Nous n'avons aucun grief à faire sur ce point.

Ce qui nous interroge en revanche, et je le dis d'ores et déjà ce qui vaudra notre abstention sur ce vote, c'est qu'en choisissant d'autorité ce sujet pour l'œuvre, la Métropole et Villeurbanne, pour une raison finalement doctrinaire, se privent de célébrer cette histoire si singulière et extraordinaire de Villeurbanne et dont à coup sûr des femmes ouvrières ont participé.

En imposant cette thématique, on se prive de mettre en avant ce que sur ce quartier Grandclément les gens ont vécu et vivent de savoir-faire, de capacité à s'adapter, à changer. Je n'ai pas de proposition particulière à faire, mais je pense que l'on aurait pu faire participer la population. J'ai entendu qu'elle participerait au choix de l'œuvre, mais

de notre point de vue, on aurait aussi dû la faire participer au choix de la thématique parce que l'on prend là le risque que cette œuvre, lorsqu'elle sera installée, ne soit jamais appropriée par les habitants alors que cette installation peut être l'occasion d'une expression différente que celle que l'on a connue sur ce territoire de la place Grandclément ces derniers mois.

C'est dommage parce que cela engage tout de même 150 000 € de deniers publics, ce qui n'est pas négligeable en ces temps d'inflation. Et c'est d'autant plus dommage que le Maire de Villeurbanne est aussi vice-président en charge de la culture à la Métropole et que Villeurbanne est Capitale française de la culture. Cela a été souligné et nous partageons cela. Je pense notamment à la jeunesse organisatrice du festival Réel qui a fait la démonstration qu'elle a des idées en matière de culture et d'art.

Si j'osais pour continuer à filer la métaphore des jeux télévisés, ce n'était peut-être pas Question pour un champion, mais l'on aurait pu faire question à la population sur le choix de l'œuvre.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur FRIOUX.

M. FRIOUX.- On ne va pas filer très longtemps la thématique, mais pour Questions pour un champion, on repassera sur l'histoire de Villeurbanne puisque ce n'est pas Jules GRANDCLEMENT, mais Lazare GOUJON qui a impulsé le centre-ville. Jules GRANDCLEMENT est connu pour avoir fait d'autres travaux dans la Ville, mais c'est bien Lazare GOUJON qui a déplacé le centre vers les Gratte-Ciel et la Mairie où nous nous trouvons.

Cette thématique, nous l'assumons toutes et tous, mes collègues adjointes au maire, ainsi que mes collègues conseillères et vice-présidentes de la Métropole de Lyon.

Pourquoi ? Parce que c'est aussi un nécessaire rééquilibrage dans l'espace public et dans les arts visuels et les arts plastiques en général. Cela participe d'une politique plus générale de rééquilibrage de la culture en faveur des femmes et des créatrices. Je crois que c'est une politique que Roselyne BACHELOT a beaucoup défendue dans la fin de son mandat.

Puis, la participation sera au cœur du choix de l'œuvre de l'artiste. Il ne s'agit pas de faire de la démagogie ou de faire choisir à la population ce sur quoi elle voudrait que l'artiste crée. Non, c'est bien l'artiste qui est au cœur du processus créatif et qui va, elle-même, puisqu'il y a trois artistes femmes dans les finalistes, nous proposer un projet qui intégrera une participation de la population, soit dans la conception de l'œuvre, soit dans la réalisation elle-même. Le cahier des charges est suffisamment large pour cela pour ne pas imposer à l'artiste ce qu'elle doit faire.

Je crois que l'on est ici dans un exemple très intéressant de rééquilibrage thématique de la culture sur la place aux femmes dans la culture, puis d'expérience très équilibrée entre la confiance à une artiste et l'intégration de la population dans une œuvre d'art qui va transformer son cadre de vie au quotidien.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur FRIOUX.

Quelques mots puisque Stéphane COLSON m'a interpellé en tant que vice-président à la culture. Bien sûr, quand c'est sur Villeurbanne, j'essaie de ne pas intervenir dans les choix entre l'adjoint en charge de la culture et la vice-présidente en charge de l'urbanisme, ce qui permet d'avoir un peu de distance.

Pour autant, je suis obligé de vous rappeler que l'on a voté une délibération le 21 juin 2021, le « on » étant les conseillers métropolitains, dans laquelle il y a eu trois orientations principales que sont la culture, levier de lutte contre les exclusions, le soutien à la structuration des filières, notamment celles des arts visuels et des arts plastiques et comment on fait territoire. Puis il y a deux autres axes qui sont la question de l'égalité femmes-hommes dans la culture et la question de la transition écologique.

Y compris ce choix sur la question de la place des femmes dans l'œuvre artistique qui a été proposée répond à cette orientation. De mémoire, je ne me rappelle pas que le groupe auquel vous appartenez à la Métropole se soit exprimé contre cette délibération-cadre du 21 juin 2021. Pour autant, on comprend votre alerte sur le fait qu'il faut bien sûr échanger et discuter avec les habitantes et habitants sur la question de la culture.

Ce qui me gêne parfois, et je ne dis pas que c'est le cas de votre intervention, c'est que très souvent, dès que l'on touche à la question de la place des femmes, on dit que l'on est pour, mais on avance toutes les hypothèses qui permettraient de ne pas leur laisser toute la place qu'elles méritent dans nos politiques publiques. Si le volontarisme dont nous faisons preuve en la matière vous gêne un peu au détriment de celui que nous laissons la place aux habitants, on sera vigilant pour la suite, mais il me semble que ce combat le méritait.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**13. NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) - AVENANT N°1 À LA CONVENTION-CADRE DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA MÉTROPOLE DE LYON -
Mme Agnès THOUVENOT**

**14. NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) - AVENANT N°1 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE RENOUVELLEMENT URBAIN VILLEURBANNE BUERS NORD -
Mme Agnès THOUVENOT**

M. LE MAIRE.- Nous passons à deux rapports qui ne sont pas forcément en lien direct avec le territoire, mais ce sont deux avenants à des conventions de renouvellement urbain de la Métropole de Lyon dans le cadre de l'ANRU, l'un qui porte sur les Buers notamment. Il y a des demandes d'intervention groupées sur les rapports 70 et 135. Avant ces interventions, Madame la première adjointe va présenter rapidement ces avenants.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire.

En effet, ce sont deux délibérations qui concernent le programme de renouvellement urbain qui sont soumises au vote du Conseil municipal. L'une concernant l'échelle métropolitaine et la deuxième concernant plus particulièrement le quartier des Buers et nous devrions avoir, d'ici la fin de l'année ou le début de l'année 2024, une convention idoine sur le quartier Saint-Jean.

La convention métropolitaine concerne 13 sites situés à Lyon, Bron, Rillieux, Vénissieux. Je ne vais pas faire le tour de toutes les villes de la Métropole. Puis, nous, pour le quartier des Buers.

Comme vous le savez, ce conventionnement ouvre droit à des subventions de la part de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine qui, en contrepartie, impose aux collectivités, villes et métropoles, des contreparties foncières pour permettre à Action Logement, le premier financeur de l'ANRU, de construire des logements à destination en priorité des salariés.

Le choix de ces sites procède de critères à la fois urbains et sociaux qui concernent la dégradation du bâti, l'enclavement du quartier et la fragilité sociale.

Cette politique est née au début des années 2000 sous l'impulsion de Jean-Louis BORLOO et elle s'accompagne de démolitions, ce qui permet en particulier d'ouvrir le quartier sur la Ville. À l'échelle de la Métropole, ce sont plus de 5 000 logements qui doivent être démolis.

Je voulais intervenir ce soir sur la position que Villeurbanne a toujours défendue, une position extrêmement mesurée sur les démolitions. Il a fallu beaucoup batailler contre l'ANRU, l'État et la Métropole, notamment sous le précédent mandat. Maintenant, avec le changement d'exécutif depuis 2020, nous sommes globalement sur la même ligne parce que nous savons que ces démolitions constituent un traumatisme. Déménager, c'est quitter un logement où l'on a vécu un morceau de vie et c'est toujours compliqué. Mais c'est parfois aussi, au nom de l'intérêt général, une opportunité pour certains ménages qui le souhaitent de quitter le quartier.

Démolir des immeubles, quand ils ne garantissent pas une bonne santé à ses habitants, c'est aussi améliorer les conditions de vie de ces habitants. Je pense notamment à la résidence Croix-Luizet dans le quartier des Buers, aussi surnommée la résidence des Italiens. Elle avait été construite quand le périphérique n'existait pas et, après, la bretelle passait quasiment sous la fenêtre des habitants. On peut donc convenir que ces démolitions étaient nécessaires.

Concernant le quartier des Buers, la convention permet un ajustement, notamment sur les volumes financiers. On passe de 32 à 38 millions d'euros sur le projet.

Je terminerai en vous invitant à aller découvrir la qualité des rénovations qui ont lieu sur ce quartier des Buers, la qualité des rénovations des bâtis, mais aussi la production de nouveaux espaces publics ouverts à toutes et tous et qui transforment profondément le quartier.

M. LE MAIRE.- Merci.

La parole est au groupe Communistes et Républicains, Madame Antoinette BUTET.

Mme BUTET.- Merci.

Monsieur le Maire, Madame la rapporteure, chers collègues. Madame la rapporteure, je vais redire ce que vous venez de dire. Je vous rejoins tout à fait.

Le renouvellement urbain désigne la politique visant à transformer en profondeur des quartiers prioritaires. À Villeurbanne, ce programme s'applique au quartier de Saint-Jean et des Buers Nord, quartiers proches du périphérique.

Schématiquement, on peut dire qu'il y a deux écoles en matière de logement : destruction et relogement qui semblaient avoir la faveur de l'ancien Président de la Métropole ou rénovation de l'existant avec les améliorations en matière d'isolation et de lutte contre la pollution.

À Villeurbanne, la majorité a fait le choix de privilégier la rénovation, car elle seule garantit aux habitants la possibilité de continuer à y vivre. Ainsi, 80 % des 750 logements concernés ont pu être préservés.

Le présent amendement apporte des précisions sur les rénovations, en particulier sur l'adaptation de nombreux logements au handicap et au vieillissement. Il nous informe que nous devons renoncer à construire 15 logements en accession sociale à la propriété. C'est assez peu au regard des 115 initialement prévus, mais cela souligne à mon sens le bien-fondé du choix politique qui a été porté par la majorité.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

La parole est au groupe Cercle radical et place publique villeurbannais, Monsieur Frédéric VERMEULIN.

M. VERMEULIN.- Cercle radical et place publique.

Monsieur le Maire, chers collègues, le quartier des Buers, l'un des plus anciens de Villeurbanne, a beaucoup évolué comme d'autres. Les enjeux auxquels il fait face depuis de nombreuses années ont justifié successivement un classement en quartier prioritaire au titre de la politique de la Ville et un classement en tant que quartier priorité nationale au titre de l'ANRU. Il en va de même pour le quartier Saint-Jean, confronté à des problématiques assez similaires.

Le classement d'un quartier à l'ANRU est un levier important. Aux Buers, le projet va faire de la rue du 8 mai 1945 un axe de vie et d'animation, entouré de logements accessibles et de qualité, d'équipements publics et d'espaces extérieurs faisant une belle place à la nature en ville.

Si les contrats de ville sont portés par la Métropole, Villeurbanne s'est toujours fortement impliquée dans les projets développés sur son territoire, avec le souci de la prise en compte des habitants souvent très attachés à leur quartier.

Le projet est entré dans sa phase opérationnelle en 2020, avec des démolitions et des rénovations. Des aménagements ont commencé pendant les études et ont continué pour

préparer la suite. Les premières réalisations commencent à être visibles avec la livraison de certains programmes.

La proximité avec le Terrain des Sœurs, qui fait l'objet d'une opération ambitieuse, a permis de s'appuyer sur les atouts appréciés par les habitants, comme la présence d'espaces verts et la disponibilité de grands appartements facilitant le logement des familles pour rénover et réorganiser le quartier.

L'avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, qui fait l'objet de cette délibération, rend possible la diversification de la typologie des logements pour répondre aux nouveaux besoins tout en favorisant la mixité sociale et l'inclusion, avec notamment 70 logements adaptés au handicap et au vieillissement.

La Ville a tenu à conserver une part significative de logements sociaux et à faciliter un maintien dans le quartier pour les habitants qui le souhaitent.

Pour autant, cela ne passe pas forcément par une conversion du bâti et c'est l'objet de certains échanges que nous avons eu précédemment. La démolition est parfois la seule option pour corriger les erreurs urbaines du passé ou pour améliorer profondément l'habitat. C'est largement le cas aux Buers et à Saint-Jean, avec plus de 5 000 logements démolis au total sur l'ensemble de la période. C'est le prix à payer pour rendre possible un vrai renouvellement et l'accueil des services publics, avec la pérennisation de la Maison des services publics, l'installation d'associations et d'une antenne de la Mission locale, le cofinancement de nouveaux postes, dont le développement pour le site de Saint-Jean. C'est un atout supplémentaire.

Nous notons également que l'ensemble des prestataires est soumis à une charte locale d'insertion, ce qui se fait de plus en plus et qui est très important parce que dans un projet d'envergure, la manière compte évidemment beaucoup.

Nous saluons le volontarisme de la Métropole dans sa politique de logement, la vision portée par la Ville et son implication.

Bien sûr, nous approuvons cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

La parole est au groupe Villeurbanne Progressistes, Madame Émilie PROST.

Mme PROST.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire et chers collègues, ces délibérations nous rappellent le double objectif de ces avenants aux conventions-cadres de renouvellement urbain, l'intégration pleine des quartiers concernés dans la dynamique métropolitaine et l'accompagnement et le soutien des habitants grâce à des actions concrètes.

Madame la première adjointe avait pu nous donner, fin mars, quelques éléments en commission au sujet de la limitation du nombre de logements démolis, car dans la continuité du précédent mandat, la demande continue d'être inférieure au souhait de l'ANRU à Villeurbanne.

Par ailleurs, le processus de relogement des résidents des immeubles avait été abordé. Il doit faire l'objet d'une attention particulière et adaptée à leurs besoins, en complément de l'aspect financier lié au plafonnement du nouveau loyer.

Nous déplorons aussi que certains doivent ainsi quitter Villeurbanne où ils ont des attaches.

Nous n'avons pas d'objection de principe sur les différents volets contenus dans cet avenant. Nous regrettons toutefois l'abandon du projet de 15 logements en accession sociale au sud de la résidence Pranard. Ce type d'opérations qui favorise la mixité et enracine les habitants dans un quartier aurait tout notre assentiment.

Cet équilibre entre la nécessité de rénovation énergétique, de mixité sociale et de bien-être des habitants est le grand défi auquel s'attelle le NPNRU depuis 2014. Derrière les chiffres, ce sont 3 millions d'habitants qui verront leur cadre de vie changer d'ici 2030. Nous souhaitons donc saluer la persévérance de l'État dans les différents plans portés par l'ANRU et, comme cela a été rappelé, depuis le plan Borloo initié en 2003, nous sommes en quelque sorte dans le cadre d'un pacte républicain ou d'une union nationale pour le logement.

Dans cette perspective, Monsieur le Maire, vous avez été nommé membre du CNR Logement au côté du ministre Olivier KLEIN, dont la sensibilité ne semble pas si éloignée de la vôtre.

Dans la continuité du discours du Président de la République le 10 mai dernier, nous espérons donc que c'est la politique pour le logement qui en sortira gagnante et que nous ne verrons pas, comme sur d'autres sujets, malheureusement la sécurité ou d'autres, des renvois de balle incessants avec une partie de votre majorité et de la Métropole envers les instances nationales.

Par ailleurs, nous souhaitons saluer des initiatives fortes venant du secteur privé et/ou associatif en faveur de l'investissement locatif solidaire et responsable porté par Habitat et Humanisme, Gestia Solidaire et d'autres organisations. Grâce à eux, et malgré l'image de recherche de rentabilité attachée encore aux bailleurs privés, c'est aujourd'hui un nombre croissant d'entre eux qui partagent l'idéal de permettre l'accès à un logement digne, accessible à tous et de contribuer à l'intérêt général dans un contexte de hausse du coût de la vie et de la restriction de l'accès au crédit.

Enfin, le fait d'avoir retenu la compétence logement dans le cadre du pacte de cohérence métropolitain nous semble à première vue un bon indicateur. Grâce à cet outil complémentaire, nous serons attentifs aux avancées dans les prochaines années.

Dans l'attente, notre groupe votera favorablement sur ces deux délibérations.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, Madame Danielle CARASCO.

Mme CARASCO.- Je constate que nous nous répétons dans nos interventions, mais nous nous complétons également, ce que j'apprécie. Je trouve cela très agréable. Vous allez donc m'écouter maintenant.

Faut-il raser les logements sociaux et les reconstruire ou bien faire des travaux pour les réhabiliter ? Dans le logement social, c'est souvent la question qui se pose dès que l'on veut améliorer les bâtiments où vivent les locataires. C'est un secret de polichinelle. On sait que l'État préfère la première option, démolir et reconstruire, car c'est moins cher et moins complexe que de réparer.

Pourtant, faire des travaux a plusieurs avantages que la démolition n'a pas. Cela répond parfois aux demandes des habitants et habitantes qui ne veulent pas quitter un logement qu'ils aiment. Cela évite aussi la création de déchets issus du bâtiment. Selon l'ADEME, la construction d'un bâtiment neuf nécessite 80 fois plus de quantité de matériaux que sa réhabilitation.

Nous sommes donc satisfaits qu'à Villeurbanne, le nombre de réhabilitations soit plus de deux fois supérieur à celui des rénovations et que toute offre démolie soit recréée, même si ce n'est pas dans le quartier des Buers.

La priorité se doit d'être de répondre aux besoins des habitants. La démolition ne devrait jamais être une façon de se débarrasser de leur demande en services publics ou en travaux d'isolation.

Au-delà du logement, les quartiers d'habitat social doivent bénéficier, comme les autres, des services publics et commerces de proximité qui rendent la vie plus agréable et facile.

Les démolitions ne doivent pas non plus empêcher les locataires du parc social de rester dans leur quartier. Si c'est ce qu'ils souhaitent, on ne doit pas les forcer, parce que leur logement a été détruit, à en choisir un autre dans un endroit qu'il n'apprécierait pas. Un déménagement contraint défait les solidarités entre voisins, le sentiment de faire partie d'une grande famille et qui va se trouver disloqué à la fin des moments partagés. Bref, la démolition doit être la solution de dernier recours.

Au contraire, les opérations que nous menons avec l'État sont des opportunités pour loger ces ménages selon leur souhait. Ceux et celles qui voudraient rester dans leur quartier doivent le pouvoir et ceux et celles qui veulent le quitter peuvent utiliser le programme de renouvellement urbain comme une opportunité pour le faire.

Un dernier mot sur les risques de ces projets. La répartition des personnes dans différents quartiers, sous prétexte de mixité sociale et de rupture avec la « ghettoïsation », ne doit pas se faire qu'au bénéfice des couches moyennes. Nous ne devons pas encourager la gentrification au détriment du maintien des délogés dans leur quartier.

Malheureusement, nous constatons souvent que la mixité sociale est imposée dans les quartiers populaires, alors que la bourgeoisie résiste toujours à cette mixité dans les beaux quartiers. C'est pourtant l'amélioration des conditions de vie et de socialisation des habitants des milieux défavorisés que nous devons poser comme une priorité.

Nous voterons pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame la première adjointe.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues pour vos interventions qui, globalement et même collectivement, soutiennent la position de la Ville sur l'enjeu des démolitions et ces démolitions mesurées.

Vous avez souligné la dimension des services publics qui sont extrêmement importants. C'est vrai que les opérations de renouvellement urbain permettent de mieux financer pour maintenir et renforcer des équipements publics dans les quartiers. Je pense à la Maison de services publics, au Passage 33 et à l'antenne de la Mission locale qui seront notamment permis avec ce projet dans le quartier des Buers.

Vous avez insisté sur la triple dimension sur les démolitions :

- la dimension sociale : quitter son logement et son quartier ;
- la dimension économique : en effet, quand on déménage, on n'a pas à payer un loyer qui serait bien plus important dans le cadre du déménagement ;
- la dimension écologique.

Je rappelle que 40 % de l'empreinte carbone d'un bâtiment sont liés à sa construction. Les enjeux de rénovation sont donc absolument majeurs.

Madame PROST, je me permettrai de vous répondre et je pense que le Maire va également vous répondre. Je ne suis pas aussi confiante que vous sur la bataille collective en faveur du logement tel que le gouvernement l'envisage.

Nous attendons avec impatience les annonces autour du Conseil national de la refondation sur le groupe logement, dont les conclusions ont été retardées à plusieurs reprises. Les lignes que nous avons pu lire dans le magazine Challenges la semaine dernière du Président de la République ayant comme proposition, pour sortir de la crise du logement, le logement intermédiaire, nous font dire qu'il n'a pas compris les enjeux de la politique du logement. Ce n'est pas une offre locative, qui s'appuie sur des investisseurs privés, qui va permettre de financer la construction de nouveaux logements.

Aujourd'hui, on est face à une triple crise : une crise des coûts de la construction, une crise de la spéculation foncière et une crise de la solvabilité des ménages. Ces trois crises méritent que l'on s'y attarde largement, que ce soit non pas une mesure gadget autour des logements intermédiaires qui soient comme seule réponse, mais bien une réponse complexe, étayée et qui vienne prendre en compte l'ensemble de la chaîne du logement, à la fois les ménages les plus modestes, ceux qui sont contraints de vivre encore dans des centres d'hébergement d'urgence, ceux qui attendent depuis des années des logements sociaux et ceux qui n'accèdent plus à la propriété en raison des prix bien trop importants.

Je rappelle que les programmes immobiliers qui sont mis en vente aujourd'hui sont autour de 6 000 € à Villeurbanne, ce qui est bien sûr complètement inaccessible pour la quasi-totalité de la population.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Vu qu'Agnès THOUVENOT a fait du *teasing* sur mon intervention, il faut que je vous réponde, mais permettez-moi au préalable une petite réaction sur l'intervention de Danielle CARASCO.

Je crois que l'on gagne à ne pas être trop caricatural dans le propos. Aujourd'hui, l'ensemble des politiques de l'habitat sur cette Métropole fait en sorte que cette mixité existe dans un sens comme dans l'autre. Peut-être qu'il y a d'autres territoires où ce n'est pas le cas, mais sur la Métropole, à chaque fois que les projets sont en maîtrise d'ouvrage de la Métropole, il y a certaines villes qui ont fait le choix de ne pas accueillir cette diversité, mais nous, nous le faisons.

Agnès THOUVENOT a parfaitement répondu à la question de la position du gouvernement actuellement. Oui, je confirme que le travail avec Olivier KLEIN s'est extrêmement bien passé. Je confirme aussi, comme Agnès THOUVENOT, qu'un doute me saisit sur la véritable volonté du Président de la République de faire des politiques publiques du logement un véritable outil pour répondre à la crise sans précédent que connaît ce pays.

Je ne vais pas vous refaire la tribune que j'ai faite dans le Monde et dans laquelle je dis au Président de la République de faire confiance à son ministre, Olivier KLEIN. Je ne peux donc pas être plus clair sur le fait que ce que l'on fait avec le ministre pour l'instant, cela va.

Vous m'avez renvoyé à une forme de ping-pong avec l'État national. Oui, quand Villeurbanne est au rendez-vous, que ce soit dans l'action des politiques publiques menées, notamment en matière de sécurité par Yann CROMBECQUE et les services, et qu'en face, le ministre de l'Intérieur ne se déplace même pas une fois à Villeurbanne, n'accepte même pas une fois de discuter avec nous de la situation et fait surtout des annonces dans le TGV qui ne sont jamais suivis des faits, je peux avoir une forme d'inquiétude. Tant que ce gouvernement sera dans un ministère de la parole, vous pouvez compter sur moi pour porter la voie de l'action et des réalisations parce que c'est ce que nous faisons ici.

Encore une fois, j'aurais donné à voir que j'étais prêt à travailler avec ce gouvernement. Ce n'est plus le 9 mai. Ce sera peut-être le 5 juin. Espérons que d'ici le 5 juin, le ministre du Logement aura des arbitrages un peu plus favorables qu'il ne semble les avoir aujourd'hui de la part du Président de la République.

Si j'insiste sur le Président de la République, c'est parce que je pense véritablement qu'il a un problème avec la politique du logement en France et qu'il a un problème de compréhension et d'appréhension des difficultés des citoyennes et des citoyens par rapport à cette question du logement.

Même si je sais que c'est plutôt une politique libérale qui a été choisie par ce gouvernement, non, le marché ne peut pas à lui seul régler la crise du logement. Il y a besoin d'action publique. En tout cas, c'est le sens des propositions que nous faisons avec tous les acteurs du logement, de l'hébergement d'urgence jusqu'aux promoteurs privés. En tout cas, nous espérons ensemble que ce gouvernement écoute les propositions du CNR et de son ministre du Logement.

Je vais mettre aux voix ces deux rapports.

D'abord, le rapport 70. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

Ensuite, le rapport 135. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

15. GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITÉ - PROGRAMMATION 2023 - M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

16. ACQUISITION D'UN LOCAL AU REZ-DE-CHAUSSEE D'UN IMMEUBLE SITUE 25 RUE HIPPOLYTE KAHN - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

17. ACQUISITION DE LA LOGE DU GARDIEN SITUÉE 22 ALLÉE DES CÈDRES - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

18. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AUX ARTISANS POUR UN EMPLACEMENT AVEC UN CHALET POUR LE MARCHÉ DE NOËL 2023 - M. Paul CAMPY

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

19. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTERIEURE (TLPE) - TARIFS 2024 - Mme Caroline ROGER-SEPPI

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

20. TARIFICATION DES SALLES ASSOCIATIVES - Mme Christine GOYARD GUDEFIN

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Madame GUDEFIN souhaite-t-elle dire un mot avant ? Pardon, elle n'est pas là, elle est excusée. Du coup, je vais immédiatement donner la parole à Madame Laura GANDOLFI pour le groupe Socialistes et citoyen.ne.s Villeurbannais.es.

Mme GANDOLFI.- Merci, Monsieur le Maire.

Chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs, il n'y a pas d'armure plus solide contre l'oppression ni d'outil plus merveilleux pour les grandes œuvres. C'est avec ces mots que le député WALDECK-ROUSSEAU porte au Parlement le débat sur la liberté d'association en 1901. Plus de 120 ans plus tard, cette phrase résonne d'une étonnante acuité, à Villeurbanne en particulier. Avec plus de 3 300 associations vivantes, la vitalité du tissu associatif est un gage de démocratie, mais aussi de solidarité. Par leur objet, elles participent à l'intérêt général.

La transition écologique, sociale et démocratique, la solidarité et la lutte contre les discriminations sont des combats qui se mènent historiquement à de petites échelles au plus près du terrain et des citoyens. Des combats qui font écho aux valeurs portées par l'équipe municipale, renforçant ainsi des politiques publiques menées par les services municipaux.

Ce soutien aux associations se concrétise par le versement de subventions directes, mais aussi par la mise à disposition de matériels et d'équipements à vocation sportive, culturelle ou polyvalente permettant à de petites structures de se réunir pour un coût prenant en compte les ressources réduites des associations. Ce sont des équipements précieux permettant aussi bien la tenue d'évènements de grande envergure que de petites réunions ou tout simplement de pouvoir se domicilier et recevoir du courrier, en un mot : exister.

Au-delà des moyens matériels, le soutien à la vie associative passe par une relation de confiance entre la Ville et les associations. Une confiance qui implique la transparence, tant pour les citoyens que pour les associations elles-mêmes. Et l'actualité nous a montré que certaines collectivités assumaient une forme de chantage à la subvention pour des motifs politiques corollaires d'un clientélisme à peine dissimulé. Ces pratiques n'ont leur place nulle part et certainement pas à Villeurbanne.

La Ville a mené un travail de refonte de ces critères d'attribution des subventions pour conforter les partenariats existants et en faire émerger de nouveaux. Il y a bien sûr d'importantes structures qui sont des partenaires quasi institutionnels, mais aussi des petites structures qui méritent un accompagnement plus fin et qui portent des projets inestimables en termes d'animation sociale d'un quartier, pour la mise en lumière d'une culture ou d'une pratique ou tout simplement pour créer du commun.

Aujourd'hui, Villeurbanne est connu pour être une ville accueillante, culturelle en témoigne la Capitale française de la culture, associative, favorisant la mutualisation des savoirs et le vivre ensemble. C'est d'ailleurs une partie de l'histoire de Villeurbanne que constitue le réseau d'associations.

N'oublions pas la richesse apportée par toutes ces personnes qui, au début du XX^e siècle, sont venues de nombreux pays européens pour travailler dans nos usines, production de la viscosse par exemple, et c'est poursuivi à chaque fois qu'il s'est agi d'accueillir des personnes en situation économique précaire ou en danger, issues de pays bien au-delà des frontières européennes (Afrique, Amérique Latine).

À ce moment de mon intervention, je ne saurais trop vous conseiller la lecture d'un bouquin de Paola PIGANI qui s'intitule « Et ils dansaient le dimanche » et qui raconte la vie de tous ces travailleurs et travailleuses qui ont quelquefois d'ailleurs laissé leur vie dans des conditions de travail vraiment très difficiles.

Mais le réseau associatif doit aussi répondre à d'autres objectifs.

M. LE MAIRE.- Je pensais, à ce moment-là de votre intervention, que vous alliez conclure sur ce bon conseil de lecture, Madame Laura GANDOLFI. Je ne sais pas si vous voyez le chronomètre.

Mme GANDOLFI.- Trois minutes. Non, je ne l'avais pas vu. Très bien.

M. LE MAIRE.- Non, mais allez-y. Je vous alertais sur le fait que vous aviez largement dépassé.

Mme GANDOLFI.- Le réseau associatif doit aussi répondre à d'autres objectifs et permettre le développement de nouvelles associations en lien avec les besoins du XXI^e siècle, car c'est à partir d'associations qui mettent en évidence des besoins nouveaux que s'institutionnalise ensuite la réponse à apporter à nos concitoyens. C'est d'ailleurs dans cet esprit que la Ville a par exemple organisé le 9 mai la cinquième rencontre de la coopération associative qui favorise les complémentarités entre les projets.

Notre groupe votera ce rapport. Excusez-moi pour le dépassement.

M. LE MAIRE.- Merci.

Cela n'appelle pas forcément de réponse. C'était plutôt un plaidoyer pour la vie associative, donc je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

21. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE -
M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention. Monsieur CROMBECQUE, vous en dites un mot ?

M. CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, je vais attendre les commentaires ou les questions, puis je répondrai.

M. LE MAIRE.- Très bien. De ce fait, la parole est à Madame Virginie DEMARS pour le groupe Villeurbanne Progressistes.

Mme DEMARS.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous constatons votre volonté depuis le début de votre mandat de faire appel à tous les moyens et outils mis à disposition par l'État pour assurer la sécurité publique de Villeurbanne, incluant l'augmentation des effectifs de la police nationale et nous ne pouvons que vous soutenir dans cette démarche.

Également, nous ne pouvons qu'encourager le développement des flux vidéo qui, selon la convention que vous avez signée avec la DDPS, permet un partage de la vidéo en temps réel avec les forces de la police nationale pour intervenir plus rapidement, gérer les difficultés d'ordre public et accélérer les procédures pénales, contrairement à votre homologue de Lyon où la colère des habitants ne cesse de monter avec une insécurité grandissante.

Sur cette délibération, l'idéologie n'a pas sa place en ce qui concerne la sécurité des habitants. Nous rappelons que le Maire, qui représente les habitants de sa commune sans exception et distinction, doit respecter et faire respecter la loi et veiller au maintien de l'ordre public dans sa commune.

Par ailleurs, nous espérons que l'augmentation des flux vidéo ne soit pas détournée vers de la vidéo-verbalisation, même si nous soutenons ces moyens pour un apaisement de la voie publique.

Malgré tout, il faut bien comprendre aussi la difficulté de nos concitoyens à se garer à Villeurbanne avec la suppression radicale à vitesse grand V des stationnements sur les rues ou l'augmentation des places payantes sur le territoire, sans compter tous les travaux en cours rendant la circulation difficile. Il aurait peut-être fallu avoir une réflexion plus large.

Concernant les troubles à la tranquillité, vous avez mis en place depuis 2021 un poste mobile de police municipale pour, entre autres, l'intervention et les missions de proximité des équipages de police. Également, depuis le 3 avril dernier, vous avez mis en place une brigade de cadre de vie pour lutter contre les incivilités du quotidien. Seulement, nous nous interrogeons sur le périmètre, les horaires et l'efficacité de ces missions de proximité. Un bilan de votre politique sécuritaire depuis 2020 aurait été le bienvenu.

Il faut avoir à l'esprit de ne pas se contenter de la mise en place de ces actions, car il y a toujours une forte attente des habitants de voir disparaître les incivilités sur l'ensemble du territoire villeurbannais, notamment les rodéos, les feux d'artifice, les pétards, qu'ils soient diurnes ou nocturnes, ainsi que les occupations de parc ou de stade durant la nuit qui engendrent des nuisances sonores.

Dans la délibération, vous souhaitez promouvoir et développer les actions en faveur du civisme et du dialogue. Le dialogue doit effectivement se faire des deux côtés avec et entre les habitants et les auteurs de troubles.

Tout en restant vigilants sur la volonté sécuritaire de votre majorité pour le droit à la vie paisible des Villeurbannaises et Villeurbannais, nous voterons cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, ainsi qu'au groupe Communistes et Républicains pour une intervention commune. C'est Monsieur Gaëtan CONSTANT qui a la parole.

M. CONSTANT.- Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs, l'intervention de Madame DEMARS tombe à pic parce que je vais en partie dire le contraire.

Les liens avant les biens, cela vaut aussi bien pour notre vie au quotidien que pour nos services publics.

Nos groupes sont bien sûr d'accord avec les deux axes : renforcer la présence sociale et l'animation au cœur des quartiers et promouvoir et développer les actions en faveur du civisme et du dialogue pour lesquels nous demandons cette subvention à l'État.

Avec ces nouvelles équipes de médiation sociale et les événements pour rapprocher la police municipale de la population, le service public s'incarne concrètement sur le terrain, plutôt que derrière des caméras. Avec notre nouvelle brigade du cadre de vie, nous pourrions aussi, petit à petit, répondre aux demandes des habitants qui veulent simplement que les règles communes pour bien vivre ensemble soient respectées par tout le monde.

Mais, et cela ne va pas vous surprendre, nos groupes ne peuvent pas voter pour cette délibération. On ne peut pas se résoudre à demander plus de 355 000 € pour installer des caméras dans l'espace public. Encore une fois, dans quelle société voulons-nous vivre ? Quels services publics voulons-nous incarner ? Celui des liens entre êtres humains ou celui de la surveillance de masse et désincarnée ?

On sait bien que la vidéosurveillance ne sert à rien dans la rue. On l'a déjà dit l'année dernière et nous le répéterons autant de fois qu'il le faudra. La seule étude qui existe à notre connaissance sur le sujet précise bien que seul 1,1 % des 1 939 enquêtes grenobloises a été élucidé grâce aux caméras. À moins que l'on ait une autre étude qui montre leur efficacité à Villeurbanne, on peut légitimement se demander pourquoi nous continuons à les installer.

Je pose la question : est-ce que si nous disions non aux caméras de surveillance, nous pourrions quand même bénéficier du fonds national pour le reste de notre stratégie de tranquillité publique ?

On peut aussi s'interroger sur le raisonnement derrière leur installation. Nous avons appris que certaines seraient positionnées sur la place Makeba dans le cadre de la Coupe

du monde de rugby et qu'elles y resteraient par la suite. Mais pourquoi ici ? Quelle logique y a-t-il à cette installation de long terme, si ce n'est celle de l'opportunité ?

Pour nous, ce n'est pas une condition suffisante pour mettre sous surveillance des milliers de personnes. Pour toutes ces raisons, nos deux groupes s'abstiendront sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur CROMBECQUE.

M. CROMBECQUE.- Je ne vais peut-être pas faire toute la synthèse de ce qui a été conduit et ce qui est dans la stratégie territoriale parce que l'on pourrait y passer une bonne partie de la soirée, mais à travers les interventions à la fois de Madame DEMARS et Monsieur CONSTANT, on va revenir au cœur de la délibération qui est quelque part une synthèse de l'ensemble des axes, moins le troisième.

Je rappelle que la logique d'ensemble depuis le début du mandat, c'est bien d'avoir un triptyque basé sur la partie médiation et c'est parfois difficile à faire comprendre parce que l'on vote les choses les unes après les autres. Le deuxième pied, c'est la partie de la tranquillité publique et le troisième, ce sont les éléments qui sont l'accompagnement des victimes des actes qui peuvent se faire sur le territoire, y compris les actes de réparation quand il y a des actes de réparation.

Dans le rapport, il est proposé trois demandes au fonds interministériel de prévention de la délinquance. Il y en a deux qui portent sur des questions de médiation.

La deuxième est sur la médiation sur les secteurs de Saint-Jean Bel Air qui viennent compléter d'autres secteurs. La volonté, c'est de continuer à mettre en place ces équipes de médiation qui sont bien de la présence humaine.

Le troisième élément qui est proposé, c'est de demander la prise en charge ou une partie de la prise en charge de l'opération Raid Prox'. Une opération a été conduite le 3 mai sur le quartier Saint-Jean et une aura lieu au mois d'octobre sur le quartier Tonkin, avec l'ensemble des ressources présentes sur le territoire, que ce soit la police nationale, la police municipale, mais aussi Keolis, les pompiers, les éducateurs ou la Mission locale.

Tous ceux qui n'ont pas eu l'occasion de venir le 3 mai, venez le 11 octobre et vous verrez que l'on est dans une volonté d'ouvrir Raid Prox' le matin aux établissements scolaires qui le souhaitent, notamment aux CM1, CM2 et 6^e, ce qui fait que selon les secteurs, on est bien sur les écoles primaires et les collèges. Et, l'après-midi, au grand public et ceux qui ont pu participer.

On voit bien que l'on est dans une logique de proximité et de tranquillité de l'espace public et de discussion avec la population et l'ensemble des catégories qui sont présentes.

Le premier point, c'est la question de la vidéosurveillance qui est également un élément de vidéo-verbalisation. Depuis le début du mandat, nous ne nous sommes pas cachés sur le fait que la vidéo pouvait servir à contrôler, non pas dans une volonté *Big Brother* de voir ce qui se passait en permanence, mais de faire en sorte que la présence de deux

ASVP en permanence derrière les écrans de 9 heures du matin à 19 heures permettait de voir ce qui se passait sur le territoire.

Je rencontre un certain nombre de conseils de quartier et un certain nombre de collectifs qui se sont montés. La question qui m'est posée en priorité, ce n'est pas tant de démonter les caméras, mais plutôt d'en installer. Les adjoints de quartiers, quel que soit le groupe auquel ils appartiennent, sont parfois les témoins et demandent à quel moment le quartier concerné pourrait être doté de caméras. On est donc sur une demande.

J'entends les débats disant que l'on n'a pas d'étude sur l'impact et l'apport. À l'inverse, on n'a pas non plus d'étude que cela ne sert à rien. Nous n'avons jamais dit depuis le début du mandat que la vidéo, c'était l'alpha et l'oméga. La vidéo vient appuyer un déploiement humain parce qu'il y a des gens qui regardent des images et qui, regardant des images de ce qui se passe sur le territoire, permettent à la police municipale, à d'autres forces de police ou à la sécurisation des pompiers d'agir de manière efficace.

Si vous voulez des chiffres, il y a eu 328 réquisitions en 2022 par la police nationale. Sur ces 328 réquisitions, 21 ont permis de résoudre des affaires liées aux atteintes aux biens. J'entends bien que le lien est plus important que le bien, mais pour ceux qui ont eu des atteintes aux biens, dans un premier temps, je pense qu'il n'y a pas de lien si leurs biens sont atteints. Et il y a eu 85 résolutions liées aux atteintes aux personnes.

Je ne sais donc pas si cela ne sert à rien, mais j'ai envie de vous dire que rien que pour les 85 personnes qui ont été atteintes sur le territoire de Villeurbanne et, parce qu'il y a eu ces caméras qui permettaient de voir ce qui se passait sur le territoire de Villeurbanne, qui ont pu ensuite engager des poursuites et avoir potentiellement réparation, j'estime que ces caméras ont une utilité.

On peut avoir ce débat sur d'autres éléments comme sur les infractions routières. Pour ne pas déplaire ou pour déplaire à Madame DEMARS, 7 526 PV ont été dressés via la vidéo-verbalisation sur l'année 2022. Il faut aussi avouer que la vidéo-verbalisation est un élément qui peut aider à pacifier l'espace public, à faire baisser la dangerosité dans un certain nombre d'espaces de Villeurbanne, à la sortie et à l'entrée des écoles, sur de grands axes qui sont utilisés par des conducteurs de manière un peu aléatoire. Ces éléments font partie d'une sécurisation voulue d'une tranquillité de l'espace public.

Madame DEMARS a rappelé que depuis le 3 avril, nous avons mis de manière efficiente la brigade de cadre de vie ou de lutte contre les incivilités ou la tranquillité, mais peu importe l'appellation qu'elle a selon les moments où l'on en parle, la question est de dire oui à la présence humaine sur le territoire de Villeurbanne.

Je vous l'ai déjà dit et je vous le redis, mais cette brigade a vocation à être présente sur l'ensemble des quartiers de Villeurbanne et à assurer une présence humaine sur l'ensemble des quartiers de Villeurbanne, chose qu'elle ne pouvait pas faire puisque c'est un transfert d'activité des ASVP qui, auparavant, n'étaient que localisés sur les espaces où le stationnement était payant.

La mise en place de la lecture automatique des plaques d'immatriculation permet de libérer les ASVP pour d'autres missions. Donc, sur les 19 qui sont aujourd'hui inscrits au tableau des ASVP de la Ville de Villeurbanne, 2 sont assignés aux CSU par rotation et les 17 autres sont, en fonction de l'organisation et des présences, assignés sur des brigades

du matin et des brigades de l'après-midi, partant toujours d'un groupe scolaire pour ensuite, une fois que les élèves sont entrés, faire de l'îlotage de proximité. Une fois que cet îlotage de proximité est fait et que l'on va vers la fin de leur service, refaire la sortie des écoles et ensuite rentrer et la jonction se fait avec les équipes de l'après-midi.

Cette brigade se met en place depuis un petit mois. J'ai pris l'engagement de faire un bilan sur ce qui allait se passer avec cette brigade, mais si la question est de savoir si l'ensemble des quartiers de Villeurbanne a le droit à la brigade, c'est oui. Est-ce que l'ensemble des quartiers de Villeurbanne et l'ensemble des citoyens villeurbannais ont le droit à une vie apaisée sur le territoire de Villeurbanne ? Oui.

Je ne sais pas si c'est une question d'idéologie, mais c'est la conviction que nous avons que la question de la tranquillité sur l'espace public et l'accompagnement de tout ce qui peut conduire à cet apaisement est une politique que nous conduisons avec fermeté sous l'autorité du Maire.

Je crois qu'y compris les collectifs que nous rencontrons de manière récurrente depuis le début du mandat nous rendent grâce de l'écoute que l'on a de leur quotidien et des efforts que nous mettons en place pour répondre à ces questions.

Pour répondre par rapport à ce que disait Gaëtan CONSTANT sur la place Makeba, nous n'avons pas inscrit spécifiquement la place Makeba pour le FIPD. Nous avons le projet d'une caméra sur la place Makeba. Nous avons simplement profité de la Coupe du monde de rugby et du fait que cette esplanade était inscrite comme potentiellement au FIPD dans une zone voyageurs pour saisir cette opportunité et demander un financement, mais elle était d'ores et déjà prévue dans le plan de déploiement.

Si vous voulez des chiffres parce qu'il faut être précis dans ce que nous faisons, à la fin de l'année 2023, nous serons à 264 flux vidéo sur le territoire de Villeurbanne et nous continuerons d'avoir un effort constant sur ces éléments.

Je vous donne rendez-vous le 11 octobre pour Raid Prox' au Tonkin et vous verrez qu'il se passe des choses formidables en termes de rapports humains sur ces questions de rapprochement entre des autorités institutionnelles, des jeunes et des moins jeunes.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je crois que Yann CROMBECQUE a été exhaustif dans sa réponse.

Je ne suis pas certain d'arriver à convaincre ce soir ni le groupe Communistes ni le groupe VIE sur l'opportunité du déploiement de la vidéoprotection. Peut-être que la lecture du rapport qui a été commandé par la Ville de Lyon à des consultants externes, qui a un point de vue, à la lecture, que je trouve assez équilibrée, arrivera à vous convaincre. En tout cas, si vous ne l'avez pas lu, je vous invite vraiment à le lire. C'est peut-être pour cela que le Maire de Lyon n'a pas souhaité continuer le moratoire sur le développement de la vidéoprotection.

Le deuxième élément, c'est que j'invite véritablement mes amis des groupes Communistes et Villeurbanne Insoumise Ensemble à faire état de leur conviction quand ils se déplacent dans les quartiers populaires et à le dire comme cela aux habitants juste pour tester la réception de ces propos parce que quand je le fais aujourd'hui, ce sont les quartiers qui

ont le plus de difficulté à vivre au quotidien et ce sont eux qui nous disent que cela vient quand même calmer un certain nombre de points de deal, notamment à Saint-Jean.

Je l'ai déjà raconté à plusieurs, mais la seule chose sur laquelle j'étais intraitable, c'est qu'ils m'ont dit : « On veut bien que vous laissiez les caméras pour les dealers, mais pas pour les 135. » Il y a donc un accord sur le fait que c'est bien l'un et l'autre qui va avec et ils en ont convenu.

Au-delà de la plaisanterie, je crois vraiment qu'il y a besoin d'avoir cet échange. Cela ne dit pas ce que je pense sur le fond de la question de la vidéoprotection, mais vous savez que j'essaie de ne pas aborder les sujets avec un angle trop idéologique quand il s'agit de sujets extrêmement locaux comme ceux-là.

Puis, pour répondre à Madame DEMARS sur la question de savoir si l'on va présenter un bilan ou pas, j'ai lu attentivement l'interview de votre collègue à la Métropole, Didier VULLIERME, qui a dit plein de choses très intéressantes dont : « Le Maire de Villeurbanne s'est saisi du dossier. Il faut lui reconnaître cela. Il ne se cache pas derrière son petit doigt. » C'était le 5 mai.

Dans la même interview, il dit aussi que le PS doit disparaître. Je ne sais donc pas si je peux complètement me ramener à cette interview. En tout cas, je vois qu'il porte un jugement sur notre activité en matière de sécurité.

Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Monsieur Gaëtan CONSTANT, peut-être que vous vous abstenez sur ce rapport ? En revanche, Madame Laura GANDOLFI, normalement, non.

(Rires.)

C'est bon ? Bien.

Y a-t-il des votes contre ? Ce rapport est voté.

- Adopté à l'unanimité -

22. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023 - M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Il y a une série de déports puisque beaucoup d'élus sont investis dans les associations.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

23. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU HANDICAP - ANNÉE 2023 - M. Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

24. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DÉDIÉE AUX ACTEURS DE LA DÉMOCRATIE LOCALE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023 - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

25. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE LYONNAISE POUR L'ANNÉE 2023 - M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- Je rapporte puisque Madame THOUVENOT est en situation de départ. Je n'ai pas de demande d'intervention.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

26. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Monsieur MOHAMED AHAMADA, vous répondez ou vous présentez ?

M. MOHAMED AHAMADA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans la politique sportive à Villeurbanne, nous souhaitons aussi soutenir les projets portés par des associations à destination des jeunes qui sont éloignés de la pratique physique et sportive.

C'est pour cela qu'en plus des subventions classiques, nous avons créé cette aide qui accompagne les projets portés à destination de ces jeunes qui ne sont pas licenciés dans un club ni inscrits dans une activité physique.

M. LE MAIRE.- Merci.

J'ai une demande d'intervention pour Cercle radical et place publique, Monsieur Mahrez BENHADJ.

M. BENHADJ.- Monsieur le Maire, chers collègues, la pratique sportive a des vertus innombrables sur la santé, le bien-être et le lien social, mais le sport est aussi un moyen d'atteindre d'autres objectifs. C'est un prétexte pour faire avancer une cause. Villeurbanne l'a bien compris, la ville ne soutient pas que le fonctionnement des clubs. Elle soutient aussi des projets à vocation sociale, notamment dans les quartiers populaires. Nous soutenons cette approche du sport comme vecteur de progrès social.

Je veux particulièrement saluer aujourd'hui le travail de Sport dans la Ville, association d'insertion par le sport. Depuis 2005, cette association propose des séances sportives gratuites en pieds d'immeuble à Saint-Jean. Actuellement, ils sont 80 jeunes, dont une

trentaine de filles à participer et 55 à être inscrits à Job dans la Ville, qui permet de découvrir le monde professionnel.

L'association pour de nombreux projets de développement à Villeurbanne. Elle a l'ambition d'ouvrir un programme d'accompagnement des jeunes filles, visant à lutter contre les stéréotypes de genre dans le sport et dans l'emploi. Il est également envisagé de le déployer sur des actions d'accompagnement scolaire. Le programme Réussite dans la Ville existe depuis longtemps, mais n'a pas encore pu profiter aux enfants de Villeurbanne.

Enfin, l'association porte un projet sur le quartier du Tonkin qui pourrait permettre d'accompagner, à partir d'un terrain sportif, plus de 150 jeunes vers la pratique sportive et l'insertion professionnelle. La principale difficulté étant l'identification d'un foncier pouvant accueillir un terrain de proximité.

Au final, Sport dans la Ville favorise la réussite scolaire, l'émancipation des jeunes filles, l'insertion professionnelle et évidemment la pratique sportive. C'est un programme ambitieux et qui ne coûte pas très cher aux collectivités publiques, car l'association fonctionne en mettant à contribution le privé, en passant par le mécénat et la collecte de la taxe professionnelle.

Œuvrer pour l'émancipation et l'insertion des jeunes avec peu d'argent public et en mettant à contribution les groupes privés, cela mérite d'être salué et encouragé.

Notre groupe vote bien évidemment pour ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**27. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES -
M. Stéphane FRIOUX**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

**28. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES COMPAGNIES -
M. Stéphane FRIOUX**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

29. ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION REAJI, RÉSEAU ÉGALITÉ, ANTIDISCRIMINATION, JUSTICE-INTERDISCIPLINAIRE - Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Madame l'adjointe, est-ce que vous souhaitez en dire un mot avant ou je laisse se faire l'intervention ?

Mme FORT.- Vous pouvez faire l'intervention.

M. LE MAIRE.- Très bien. La parole est donc au groupe Socialistes et citoyen.ne.s Villeurbannais.es., Monsieur Yann CROMBECQUE.

M. Yann CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, la Ville de Villeurbanne est engagée depuis de nombreuses années pour l'égalité et la diversité contre les discriminations qui contrarient notre idéal républicain d'égalité et minent notre cohésion sociale. Elle intervient en apportant son soutien financier et en développant des partenariats actifs avec les associations et les institutions partenaires.

L'approche de notre collectivité est basée sur le droit. Rappelons qu'une discrimination est une inégalité de traitement fondée sur un critère prohibé par la loi. Cette infraction peut être punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende lorsqu'elle rentre dans l'une des cinq configurations définies par le Code pénal.

Les discriminations peuvent exister dans le domaine de l'accès à l'emploi, au logement, à l'éducation, au crédit ou à des prestations sociales diverses et variées. 25 critères de discrimination sont ainsi désignés par le droit français et le droit international.

La lutte contre les discriminations, c'est la lutte contre les actes consistant à mettre de côté, maltraiter ou traiter différemment un être humain du fait de ses origines, sa couleur de peau, son genre, sa langue, son orientation sexuelle, sa religion ou son handicap.

La lutte contre les discriminations doit demeurer un objectif pédagogique qui débouche notamment sur l'éducation civique et l'éducation à la santé. La lutte contre les discriminations est aussi un enjeu dans le monde du travail. La lutte contre les discriminations est autant une affaire de normes que de sensibilisation, d'éducation, de réflexion et aussi de sanction. Elle est une brique de base du travail politique pour une société qui proclame l'égalité entre ses citoyens et ses citoyennes.

L'action concrète aux droits est la première étape du processus de lutte contre les discriminations. Cela débute par la mise à jour des documents et formulaires proposés pour une démarche d'accès à des droits ou pour des réalisations d'actes.

Pionnière en matière de lutte contre les discriminations depuis le début des années 2000, cette politique s'applique de manière transversale dans toutes les politiques publiques conduites par l'équipe municipale actuelle.

Pour notre groupe, les discriminations constituent une atteinte aux valeurs fondamentales de la République dans la mesure où elles entravent la liberté de certains de nos concitoyens et certaines de nos concitoyennes dans leur parcours de vie ou elles brisent l'égalité entre les citoyens en assignant certains à des plats spécifiques et instituant des inégalités de traitement. Les discriminations assèchent la fraternité en stigmatisant une partie des habitants et mettent à mal la cohésion sociale et le vivre ensemble.

Le soutien à l'association REAJI s'inscrit donc dans une politique concrète et volontariste de lutte contre les discriminations. Les permanences étaient assurées par l'Arcade de 2009 à 2015, puis par l'ADL et c'est désormais le réseau REAJI qui assure ces permanences auprès d'une avocate spécialisée en LCD depuis 2020.

Nous avons la chance de disposer d'un réseau vivace de lutte contre les discriminations et l'accès aux droits, ce qui permet à la fois de mieux connaître les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes, mais avant tout de les mettre en capacité de faire valoir des droits fondamentaux.

À l'occasion de ce rapport, notre groupe souhaite saluer le travail réalisé par la Maison de justice et du droit en lien avec la Direction prévention, médiation, sécurité de la Ville. En 2022, ce sont 4 896 visites d'accès aux droits qui ont été recensés : informations juridiques, aide aux victimes, conciliation, défenseur des droits.

Pour notre groupe, la lutte contre les discriminations doit être une priorité pour rendre concrète l'égalité réelle et donner toute sa réalité à l'article premier de notre constitution : la République française est indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Notre groupe votera naturellement en faveur de ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Agathe FORT.

Mme FORT.- Je remercie mon collègue, Monsieur CROMBECQUE, de porter si bien la lutte contre les discriminations. C'est toujours agréable de voir à quel point c'est porté par l'ensemble de l'équipe municipale.

Je voudrais juste rajouter que c'est un travail entre nos deux délégations, avec Monsieur CROMBECQUE.

Le droit français et européen en matière de lutte contre les discriminations est assez étoffé et pourrait vraiment suffire pour lutter contre les discriminations. Malheureusement, les personnes victimes de discriminations s'en saisissent peu.

Cette délibération va donc dans le sens de pouvoir augmenter le nombre de saisies du droit afin de faire valoir ce droit qui est bien étoffé. Cette association est très intéressante pour mobiliser le droit pour faire avancer l'égalité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

30. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À L'ASSOCIATION PETIT NEMO - Mme Cristina MARTINEAU

M. LE MAIRE.- Je crois que l'un des groupes veut faire une explication de vote. Monsieur BRISSARD ?

M. BRISSARD.- Oui, juste un mot pour dire que le groupe Génération.s s'abstiendra sur ce rapport compte tenu du fait que nous n'avons pas pu consulter avant la commission les documents financiers relatifs à l'association concernée.

M. LE MAIRE.- Très bien. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Le groupe Génération.s. Y a-t-il des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

31. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ÉCLAIREURS ET ÉCLAIREUSES DE FRANCE DU GROUPE JEAN BART - M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

32. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR UN PROJET « COUTURE » À L'ÉCOLE LAZARE GOUJON - CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

33. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE, LE SPIP DU RHÔNE, LA MAISON D'ARRÊT DE LYON-CORBAS ET CINQ AUTRES COLLECTIVITÉS - M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Monsieur FRIOUX, souhaitez-vous en dire un mot avant ou je laisse la parole à l'intervention ?

M. FRIOUX.- Un mot pour dire que c'est une nouveauté pour rejoindre plusieurs collectivités qui cordonnent une offre de bibliothèques à destination des prisonnières et prisonniers de la Maison d'arrêt de Corbas. Cela s'intègre donc complètement dans la vision des droits culturels que nous portons.

M. LE MAIRE.- Très bien. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Communistes et Républicains. C'est Monsieur Cyril HAULAND-GRØNNEBERG.

M. HAULAND -GRØNNEBERG.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur le rapporteur, chers collègues, je vais commencer mon intervention par un constat qui montre que c'est un record historique puisque, dans son

rapport remis jeudi dernier, la contrôlease générale des lieux de privation de liberté indique qu'il y a 73 080 personnes enfermées en ce moment dans les prisons françaises. Parmi elles, plus d'un quart n'ont pas encore été jugées.

Ainsi, on compte aujourd'hui 115 détenus pour 100 000 habitants, un taux qui a doublé en 40 ans. La surpopulation carcérale augmente sans cesse, atteignant 140 % en moyenne dans les maisons d'arrêt qui concernent, rappelons-le, les personnes en détention provisoire ou celles dont la libération est proche.

On est bien loin des clichés sur le prétendu laxisme de la justice française ou le caractère prétendument idyllique des prisons véhiculés il y a un an par les séances de karting de la prison de Fresnes. La réalité décrite par l'Observatoire international des prisons et le rapport de la contrôlease générale des lieux de privation de liberté déjà citée est toute autre.

Les maisons d'arrêt affichent un surpeuplement jusqu'à 250 %, infligeant aux prisonniers à vivre à 3 par cellule, 21 heures sur 24, dans moins d'un mètre carré d'espace vital par personne, d'être grignoté par les punaises, envahît par les cafards et les rats et contraints, pour 2 100 d'entre eux, à dormir sur un matelas au sol.

Tous les efforts pour améliorer quoi que soit s'avèrent vains. Tout est contraint par le nombre et le temps : l'éducation, la culture, le sport, le travail, les activités, les soins, soit tout ce qui favorise la réinsertion.

Pour ces raisons, je rappelle que la France a été condamnée le 30 janvier 2020 par la Cour européenne des droits de l'homme pour – je cite – traitement inhumain et dégradant.

Moins de 15 ans après son inauguration, la Maison d'arrêt de Corbas est déjà surpeuplée avec 1 032 détenus pour 648 places.

Aussi, nous ne pouvons que nous féliciter que Villeurbanne rejoigne cette convention avec d'autres collectivités comme Vénissieux, permettant à un binôme d'agents municipaux volontaires d'apporter leur savoir-faire et leur professionnalisme à raison d'une journée par mois environ.

Nous voterons donc cette délibération avec un grand et bel enthousiasme.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur FRIOUX, je ne suis pas sûr que cela appelle une réponse. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

34. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023 ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET L'ASSOCIATION DES JARDINS DU LYONNAIS ET DE LA XAVIÈRE - M. Alain BRISSARD

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

35. AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MAISON DU CITOYEN - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

36. ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES LUDOTHÈQUES FRANÇAISES (ALF) - M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

37. CONTRIBUTION 2023 AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC GIP CAFÉS CULTURES - M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

38. COLLABORATION DE LA VILLE AU PROJET H2020 « EUCOMMEET » VISANT À ENGAGER LES VILLES EUROPÉENNES DANS UN PROCESSUS PARTICIPATIF - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention pour le groupe Progressistes.

M. CHABRIER.- Oui, c'est très rapide, Monsieur le Maire. C'est juste une explication de vote. Évidemment, nous voterons favorablement.

Nous encouragerons tout ce qui peut favoriser l'Europe dans cette Ville, qui a quand même une tradition ancienne. L'un de vos prédécesseurs, Monsieur CHABROUX, ne pouvait jamais évoquer l'Europe sans évoquer la rue des Bienvenus. Nous ne pouvons donc qu'approuver toutes les manifestations qui vont dans ce sens.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Madame THOUVENOT, est-ce que vous souhaitez en dire un mot ? Non. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

39. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 DU CONSEIL CONSULTATIF VILLE, AUTONOMIE ET HANDICAPS (CCVAH) - Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- J'en parlais en introduction. C'est Madame Agathe FORT qui le présente.

Mme FORT.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Ce rapport d'activité 2022 du Conseil Consultatif Ville, Autonomie et Handicap est présenté pour la première fois en Conseil municipal dans une volonté de transparence et de visibilité.

À Villeurbanne, l'inclusion a toujours été un axe important des politiques municipales. Depuis le début de ce mandat, nous accélérons les transformations nécessaires à l'égalité pour les personnes en situation de handicap.

Au niveau national, le Conseil de l'Europe dénonce une violation des droits des personnes en situation de handicap et de leur famille par l'État français. À Villeurbanne, nous essayons de prendre nos responsabilités sur le sujet depuis de longues années et nous accélérons cela depuis le début de notre mandat, notamment avec le renforcement de la participation des personnes concernées aux orientations municipales, ce qui est explicité dans la première partie du rapport, avec le choix de thématiques pour des groupes de travail par les personnes concernées elles-mêmes. Il y a donc un groupe de travail sur l'accessibilité numérique et un groupe de travail sur l'accessibilité de la culture notamment.

Je tiens à saluer les liens importants avec les associations qui font un travail remarquable sur notre territoire.

À Villeurbanne, toute l'équipe municipale prend la pleine mesure de la nécessité de travailler tous les aspects de nos décisions municipales : l'emploi, l'éducation, le sport, l'urbanisme, la culture. Toutes ces actions sont détaillées dans la seconde partie du rapport que je vous invite à consulter. Vous l'avez tous sur vos tables et il est consultable en ligne sur le site Internet.

L'inclusion doit être prise en compte au démarrage des projets et non pas après, et cela dans toutes les institutions publiques. Cela ne doit pas être traité après et vu comme un travail supplémentaire, voire comme un coût supplémentaire. L'inclusion n'est pas une option. Les efforts doivent aussi être soutenus dans le secteur privé et le droit, notamment avec l'association REAJI, doit être un appui pour faire avancer les changements.

Dans les prochaines années, nous aurons de gros enjeux. Par exemple, les suites à donner à notre programme de mise en accessibilité des établissements recevant du public, notre programme ADAP qui va se terminer en 2024 et que nous allons demander de poursuivre pour deux années supplémentaires afin de le terminer. La Covid nous a un petit peu retardés dans la mise en place de ces accessibilités, mais nous aurons terminé en 2026.

Pour autant, quelles suites allons-nous donner à cela ? Quels investissements allons-nous faire ? De nouveaux ERP voient le jour. Qu'est-ce que nous allons faire des acquisitions de la Ville et comment nous allons voir cela ? Cela va faire partie des gros enjeux des prochaines années.

Pour terminer, et pour ne pas faire trop long parce que le rapport explicite déjà bien tout ce qui est fait par la Ville, je vais vous inviter à la semaine des handicaps qui commence lundi prochain, le 22 mai.

Depuis le début du mandat, c'est chaque année que nous faisons cette semaine de sensibilisation autour des différents handicaps. Nous veillons à ce que tous les handicaps soient représentés et d'avoir des événements portés notamment par les directions de la Ville, mais aussi par les associations sur des thèmes variés qui touchent l'ensemble des handicaps, l'ensemble des thématiques et qui se situent un peu partout sur le territoire villeurbannais.

Je vous invite à consulter le joli programme. On a de belles affiches dans la Ville et le programme est consultable en ligne. Je vous invite donc à participer à cette belle semaine toute la semaine prochaine.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Y compris dans la semaine, il y a un programme culturel avec une pièce au TNP avec les circassiens de la troupe de Mathurin BOLZE qui s'appelle Ali et que tout le monde nous invite à aller voir. Il paraît que c'est incroyable. Je me permets juste de compléter l'invitation que vous nous faites.

40. VŒU PRÉSENTÉ PAR LES GROUPES DE LA MAJORITÉ DE SOUTIEN AUX PROPOSITIONS DU RÉSEAU DES MISSIONS LOCALES RELATIVES A « FRANCE TRAVAIL » - M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- Nous finissons ce Conseil avec la présentation d'un vœu, présenté par les groupes de la majorité, de soutien aux propositions du réseau des missions locales relatives à France Travail. C'est monsieur CROMBECQUE qui rapporte.

M. CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, le vœu que j'ai l'honneur de présenter est commun aux groupes suivants : Communistes et Républicains, Villeurbanne Insoumise Ensemble, Socialistes et citoyen.ne.s Villeurbannais.es, les Écologistes, Génération.s, Cercle radical et place publique. Il a même été proposé à l'opposition pour bien préciser que c'était un vœu transpartisan basé sur les sujets d'intérêt des jeunes accompagnés par les Missions locales dans le cadre du prochain projet de loi intitulé Pour une nouvelle société de travail et de l'emploi, suite aux 99 propositions comprises dans le rapport de Thibaut GUILLUY.

Je vais vous lire le vœu.

(Lecture du vœu.)

Je me permettrai une incise pour conclure sur le fait que la préfiguration qui circule aujourd'hui au niveau de l'Union nationale des missions locales laisse augurer une faible prise en compte et une volonté de transfert vers France Travail, autrement dit de Pôle Emploi, sur une seule lecture d'insertion professionnelle et non pas d'un accompagnement global qui est un véritable succès vers l'insertion ou l'inclusion des jeunes de nos territoires.

Je précise que ce vœu a été voté de la même manière dans des collectivités, qu'elles fussent de droite ou de gauche, mais dans l'intérêt communal et territorial des Missions locales comme réseau d'accompagnement des jeunes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce vœu aux voix.

M. CHABRIER.- On ne participe pas au vœu. On maintient notre position habituelle sur des sujets qui sont nationaux.

Ceci dit, sur le fond, dans le cadre collectif, j'ai pu échanger avec le ministre sur ces questions dans la perspective des échanges concernant le texte. Je n'ai pas senti qu'il y avait, vis-à-vis de l'Union des missions locales, de désaccord majeur avec le ministère. Mais à suivre.

Votre exposé était très technique. C'était presque un exposé des motifs d'un projet de loi. On aura donc le temps de suivre cela pour avoir plus de précisions.

M. LE MAIRE.- Merci. Donc, ne prend pas part au vote. Je mets ce vœu aux voix.

Qui est pour ? Merci.

- Adopté à la majorité -

Je vous rappelle que le prochain Conseil aura lieu le 3 juillet. Je vous rappelle aussi que vous êtes filmé jusqu'au bout. C'est l'image que vous voulez faire apparaître de vous. Dès que ce sera fini, vous pourrez vous lever.

Bonne soirée à vous.

(La séance est levée à 19 heures 56.)